59-20241016-RA_RPQS_20-3-AU

SIAE des communes du BAS-LAN (UED)

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA **QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE** L'EAU



RAPPORT D'ACTIVITE **DU SIAE DES COMMUNES DU BAS LANGUEDOC**



Service Public d'eau potable



Exercice 2023

SIAE des communes du Bas Languedoc 2. Chemin de l'Infirmerie -**BP15** 34 340 MARSEILLAN

Document établi septembre 2024 selon l'article L.5211-39 du CGCT



INTRODUCTION

Au vu des dispositions relatives au fonctionnement des EPCI, il doit être présenté à l'assemblée délibérante :

le Rapport sur le prix et la Qualité du service public de l'eau (RPQS)

Le rapprot d'activité retracant l'activité de l'année ecoulée.

Conformément à la réglementation, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, doit être présenté par le Président à l'assemblée délibérante avant le 30 septembre de chaque année (article L.2224-5 code général des collectivités territoriales), après avis de la la Commission Consultative des Services Publics Locaux et doit être mis à la disposition du public dans les 15 jours suivant l'adoption par le Comité syndical.

Le décret n° 2007-675 précise les indicateurs techniques et financiers que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service doit contenir.

Ce rapport qui vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics est un outil de connaissance et d'évaluation pour situer le service par rapport aux objectifs règlementaires et de bonne gestion.

Parallèlement, le Président doit, en application de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, élaborer un rapport retraçant l'activité du Syndicat, et l'adresser, après présentation à l'assemblée, avant le 30 septembre de chaque année à l'ensemble des collectivités adhérentes.

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du Bas Languedoc, n'ayant qu'une compétence, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le rapport d'activité sont réunis dans un document unique présenté en deux parties distinctes.



SOMMAIRE

| RPQS 2023 | 4 |
|--|----|
| Le service | 5 |
| La vente d'eau | 16 |
| La performance du service / 365 Jours | 20 |
| Le prix de l'Eau | |
| La qualité du service | 31 |
| Les indicateurs de performance | |
| Les perspectives 2023 | 39 |
| Annexe 1 - Facture 120 m3 - 1er janvier 2023 | 41 |
| Annexe 2 – Facture 120 m3 - 1er janvier 2024 | 43 |
| Annexe 3 - INFORMATION aGENCE DE L'AGENCE DE L'EAU rmc | 45 |
| Rapport D'activité 2023 | 49 |
| Présentation de la SEMOP | 50 |
| Quelques faits marquants 2023 | 56 |
| L'institution | 67 |
| Les ressources humaines | 74 |
| Les travaux du Syndicat | 75 |
| Les Finances | |

Publié le 21/10/2024



ID: 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-AU

RPQS 2023

Prix & Qualité service de l'eau potable DU SERVICE PUBLIC



Exercice 2023

LE SERVICE

Présentation du service

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du Bas Languedoc, créé par arrêté préfectoral en date du 20 mars 1946 et suivants, est un Syndicat Mixte, constitué, depuis 2020, en application des dispositions de l'article L 5711-1 et des articles L 5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, de 3 intercommunalités à fiscalité propre par le biais de la représentation-substitution:

- Sète Agglopole Méditerranée (SAM) ayant pris la compétence distribution au 1er janvier 2020, représente, par le biais de la représentation-substitution, 14 communes toutes alimentées par le Syndicat depuis de nombreuses années.
- Montpellier Métropole Méditerranée (3M) adhére par le biais de la représentation-substitution pour 9 communes depuis 2015
- La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) adhére par le biais de la représentation-substitution pour 4 communes depuis 2017

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du BAS-LANGUEDOC est un Syndicat mixte à la carte avec:

- 2 compétences obligatoires, la production et l'adduction
- 1 compétence facultative la distribution

Le Syndicat regroupe, donc, deux catégories de collectivités.

La première catégorie, dénommée les RURAUX

Elle est constituée des collectivités où sont assurées la production, l'adduction et la distribution d'eau potable soit :

- Sète Agglopole Méditerranée pour les communes (SAM)
 - BOUZIGUES
 - GIGEAN
 - LOUPIAN
 - MARSEILLAN
 - MIREVAL
 - MONTBAZIN
 - POUSSAN
 - o VIC-LA-GARDIOLE
 - VILLEVEYRAC
- Montpellier Méditerranée Métropole pour les communes (MMM)
 - COURNONSEC
 - COURNONTERRAL
 - FABREGUES

- LAVERUNE
- o PIGNAN
- SAINT-GEORGES-D'ORQUES
- o SAINT-JEAN-DE-VEDAS
- SAUSSAN
- La Communauté d'Agglomération de Hérault Méditerranée pour les communes (CAHM)
 - MONTAGNAC
 - o PINET
 - o VIAS

La deuxième catégorie, Les URBAINS

Elle est constituée des collectivités où ne sont assurées que la production et l'adduction d'eau potable soit to

- Sète Agglopole Méditerranée pour les collectivités :
 - o SETE
 - o MEZE
 - Syndicat FRONTIGNAN /BALARUC-LES-BAINS/ BALARUC-LE-VIEUX
- La Communauté d'Agglomération de Hérault Méditerranée pour AGDE
- Montpellier Méditerranée Métropole pour MURVIEL-LES-MONTPELLIER

Perimetre desservie au 1er janvier 2024



Publié le 21/10/2024



ID: 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-AU

Le mode de gestion du Syndicat

Depuis 1950, le syndicat a confié la gestion du service à une entreprise privée, appelée « délégataire » ou encore « exploitant ».

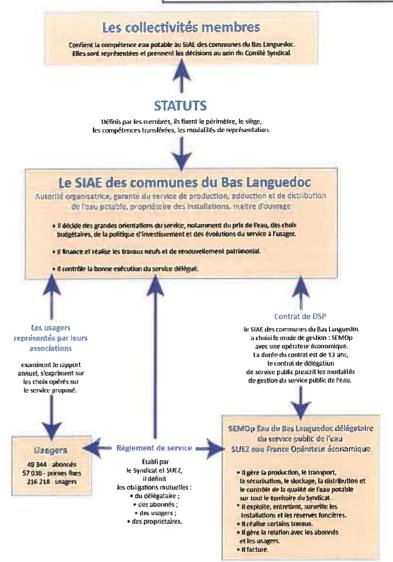
La convention de délégation de service public de type concessive a été renouvelée au 1^{er} janvier 2022 pour une période de 13 ans et se termine le 31 décembre 2034..

La gestion du service public de l'eau potable du Syndicat est exécutée via une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) « Eau du Bas Languedoc » (EBL).

Au terme de cette procédure de mise en concurrance, le comité Syndical en date du 3 novembre 2021 a décidé de retenir la société SUEZ EAU FRANCE en qualité de co-actionnaires (opérateur économique) de la SEMOP « Eau du Bas Languedoc » chargée de gérer le contrat de délégation de service public relatif à la gestion du service public de l'eau potable et ce à compter du 1er janvier 2022.

L'actionnariat de cette société est détenu à :

- 40% par le Syndicat
- 60% par SUEZ EAU France



Le rôle du Syndicat

Le Syndicat est propriétaire de l'ensemble des infrastructures nécessaires à l'exercice de la compétence «du service public de l'Eau ». Il réalise les premiers investissements (Conduites, réservoirs, Usines, ...) ainsi que le renouvellement de ses installations.

Le Syndicat a délégué la gestion de son service public de l'eau potable à une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) « Eau du Bas Languedoc », d'une durée de 13 ans et qui se termine le 31 décembre 2034.

En confiant au Délégataire la gestion de son service public de l'eau potable, le Syndicat s'engage à mettre à sa disposition les ouvrages publics correspondants, en état de marche. Il assure une activité d'importance vitale et garantit la continuité de service à tous ses usagers.

Le Syndicat conserve le contrôle du service délégué et doit obtenir du délégataire, la SEMOp dont il est actionnaire, tous renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations ,notament, pour la rédaction du compterendu annuel et du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Publié le 21/10/2024 ID: 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-AU

Le rôle du délégataire

Dès la prise en charge des installations le Délégataire devient responsable du fonctionnement du service et doit le gérer conformément au contrat.

Il est autorisé à percevoir auprès des abonnés un prix destiné à rémunérer les obligations mises à sa charge ; il gère les relations avec les usagers du service relevant de sa compétence.

Il est chargé de l'exploitation, de l'entretien des ouvrages du réseau syndical et est responsable du bon fonctionnement de la desserte en eau.

Il est également tenu d'assurer le renouvellement des équipements techniques (compteurs, branchements et accessoires de réseaux) et d'effectuer certains travaux définis de manière contractuelle.

Il réalise les innvestissements qui ont été mis à sa charge dans le contrat de concession. (Rénovation des réservoirs, renouvellment de des branchements, réhabilitation des puits de florensac, ...)

Le délégataire exploite le service à ses risques et périls.

La gouvernance du contrat

Afin d'assurer le contrôle et le suivi du service public délégués deux comités ont été mis en place.

Conseil d'Administration de la SEMOP

Il se réunit, deux fois par an, pour superviser l'exploitation du service délégué en application du contrat, pour contrôler le respect des engagements contractuels et traiter des problèmes liés au financement du contrat.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations toutes les affaires qui la concernent.

Il détermine les modalités d'exercice de la direction générale, et en informe les Actionnaires et les tiers, conformément aux dispositions légales et règlementaires en vigueur.

Il autorise les cautions, avals et garanties donnés par la Société.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Comité stratégique SEMOP

Le Comité stratégique se réunit avant chaque Conseil d'administration et au moins une fois tous les deux mois, sur convocation du Directeur Général.

Le Comité stratégique se prononce sur chaque Décision Stratégique indiquée à l'article 16.1 des statuts.

En cas d'urgence ou par commodité, le Comité stratégique pourra se réunir par visioconférence ou conférence téléphonique.

Le Comité stratégique ne peut rendre un avis que si l'ensemble des membres à voix délibérative a, sur première convocation, exprimé sa position ; à défaut d'avoir rendu un avis sur première convocation, le Comité stratégique pourra rendre un avis sur seconde convocation y compris en l'absence d'un ou plusieurs de ses membres ou si un ou plusieurs membres n'exprime pas sa position.

L'avis du Comité stratégique est rendu à la majorité des membres disposant de voix délibératives. En cas de partage des voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

L'avis du Comité stratégique est porté à la connaissance du Conseil d'adminis rotiona-assa du sotate de la connaissance du Conseil d'adminis rotiona-assa du sotate de la connaissance du Conseil d'adminis rotiona-assa du sotate de la connaissance du Conseil d'adminis rotiona-assa du sotate de la connaissance du Conseil d'adminis rotiona-assa du sotate de la connaissance du Conseil d'adminis rotiona-assa du sotate de la connaissance du Conseil d'adminis rotiona-assa du sotate de la connaissance du Conseil d'adminis rotiona-assa du sotate de la connaissance du Conseil d'adminis rotiona-assa du sotate de la connaissance du Conseil d'adminis rotiona-assa du sotate de la connaissance du Conseil d'adminis rotiona-assa du sotate de la connaissance du Conseil d'administration de la connaissance de la connaissance de la connaissa de la connais tenue de la séance du Conseil d'administration.

Comité de suivi SEMOP

Il se réunit deux fois par mois. Les principales responsabilités du Comité de suivi sont les suivantes :

- Il prépare les éléments nécessaires à la constitution des dossiers des Conseils d'administration et transmet à ce dernier les indicateurs de gestion de la SEMOP et ses propositions d'axes stratégiques ;
- Il est consulté lorsque des arbitrages doivent être effectués entre des projets transverses ;
- Il s'assure du traitement des réclamations des usagers ;
- Il examine les questions relatives aux sous-contrats avec des tiers non prévues au plan d'affaires initial;
- Il assure le suivi des indicateurs de gestion et de performance.

Deplus, le Comité de suivi se réunit avant chaque Conseil d'Administration sur convocation du Directeur Général dans les bureaux de la SEMOP.

La ressource en eau - La Poduction

En 2023, la ressource principale du Syndicat provient de la nappe alluviale de l'Hérault qui fournit 88% de la production annuelle pour le Syndicat sur 2 sites :

- La station André FILLIOL à Florensac avec 18,8 Mm3 /an
- Le forage de la plaine Ouest à Montagnac avec 251 057 m3/an

En complément de cette ressource principale, le Syndicat exploite :

- Trois sites de captage d'eaux souterraines, des forages dans le Karst sur les communes de Pignan et Pinet ont produits 715 563 m3/an
- La Nappe de l'Astien pour la commune de Vias qui totalise une production de 385 585 m3/an
- Ainsi que l'exploitation de L'usine G. DEBAILLE à Fabrègues qui traite l'eau brute fournie par BRL à partir du réseau AQUADOMITIA (Ressource Rhône) pour 1,57 Mm3/an. Plusieurs étapes de traitement (préoxydation acidification coagulation, floculation, filtration sur sable, affinage filtration sur charbon actif, rayonnement UV, Chloration) sont nécessaires pour la production max de 30 000 m3/j

L'architecture des infrastructures, leur modernisation et leur fiabilisation constantes garantissent la continuité du service en toutes circonstances.

La majorité des ressources étant interconnectées, elles peuvent se secourir mutuellement en cas secheresse, de travaux programmés, d'incidents ou de pollution.

Elles contribuent aussi au secours des services d'eau des collectivités voisines. (CAHM pour les communes de Florensac et Pomerols et 3M pour Villeneuve les Maguelone).

La capactié de prodution des ressources du Syndicat est de 6 840 m3/h soit 140 460 m3/J

| Communes | Ouvrage | Débit nominal m³/h | Capacité production m3/j | Caractéristiques |
|-----------|------------------------------------|--------------------------|--------------------------------|--|
| FLORENSAC | Station André FILLIOL | 4 800 | 96 000 | 12 puits à 25 m |
| VIAS | Forages Vias Village et Vias Plage | 160 | 1 750 | 2 forages sur Vias Village de 110 m 2 forages sur Vias plage de 90m |
| PIGNAN | Forage du Boulidou | 180 | 3 600 | 1 forage de 110 m |
| PIGNAN | Forage de l'Olivet | 300 | 6 000 | 1 forage de 80 m |
| PINET | Forage de l'Ornezon | 50 | 610 | 1 forage de 120 m |
| MONTAGNAC | Puits de Montagnac - plaine | 100 | 2 500 | 1 puits à 18 m |
| FABREGUES | Usine Georges DEBAILLE | 1 250 | 30 000 | Station de potabilisation de l'eau du Rhône 720 l/s |
| | Total Production | 6 840 | 140 460 | |

Le réseau d'adduction

Le réseau syndical est composé de trois services maillés, afin d'assurer un secours mutuel.

La boucle du Bas Service

La Structure de la boucle du Bas Service est constituée de deux conduites d'adduction qui permettent de refouler l'eau prélevée sur ce secteur dans 2 réservoirs d'équilibres (Agde et Balaruc les Bains), et desservir 13 communes.

La premiere conduite au Nord de l'étang de Thau, « le tracé historique ». La deuxième conduite au Sud de l'étang de Thau.

A partir de ces conduites, une station de pompage (relais d'issanka) permet de refouler l'eau sur la boucle du Moyen Service.



La boucle du Moven Service

Deux conduites forment la structure de la boucle du Moyen Service et alimentent 1 réservoir d'équilibre. (Gigean) pour assurer la distribution d'eau sur 3 communes.

Il n'y a pas de ressource en eau sur se secteur. L'eau provient soit du Bas Service soit du Haut Service en fonction de la disponibilté des ressources.

Une station de pompage (relais de Saint Martin, située ur la commune de Cournonsec), permet le transfert de l'eau entre le Moyen et le Haut Service



Reçu en préfecture le 21/10/2024

La boucle du Haut Service

En sortie de la station Saint martin, deux conduites forment la structure d'adduction pour l'alimention des 11 communes du haut service.

Ce secteur benéficie des ressources en eau situées sur la Bas Service en transitant par le Moyen Service, mais aussi des ressources situées sur le secteur.

Communes par Service

| Bas Sercice |
|---------------------|
| Agde |
| Balaruc les Bains * |
| Baaruc le Vieux * |
| Bouzigues |
| Frontignan * |
| Loupian |
| Marseillan |
| Mèze |
| Montagnac |
| Pinet |
| Sète |
| Vias |
| Villeveyrac |

| Moyen Service | |
|---------------|---------------------|
| Gigean | |
| Montbazin | |
| Poussan | |
| | Gigean Montbazin |

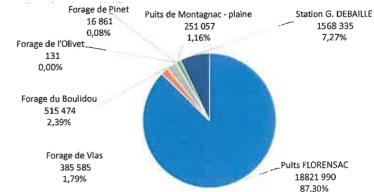
| Haut Service |
|---------------------|
| Cournonsec |
| Cournonterral |
| Fabrègues |
| Lavérune |
| Mireval |
| Murviel les Mtp |
| Pignan |
| Saussan |
| St Georges d'Orques |
| St Jean de Vedas |
| Vic la Gardiole |

Les stations de pompage et la production

Suite aux 2 années impactées par la situation sanitaire du pays, et a ses conséquences sur la fréquentation des zones balnéaires, mais aussi par une année particulièrement marquée par la sècheresse, la production de 2023 est en recul par rapport à l'année 2019.



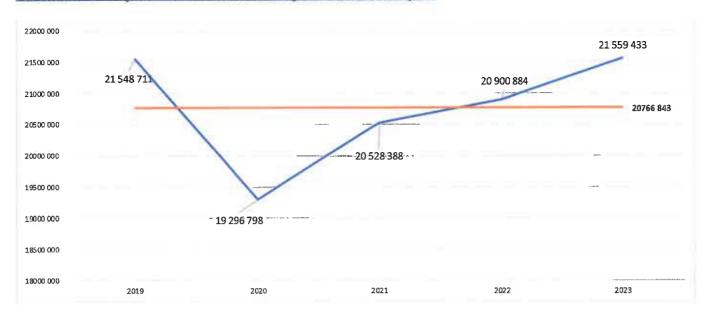
- 21 548 711 m3 en 2019,
- 19 296 798 m3 en 2020,
- 20 528 388 m3 en 2021
- 20 900 884 m3 en 2022
- contre 20 559 433 m3 en 2023.



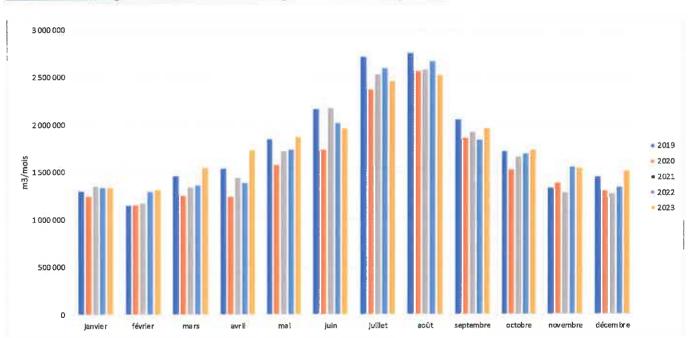
^{*} SIAEP Frontignan-Balaruc les Bains-Balaruc le Vieux



Evolution de la production Annuelle depuis 2019 en m3/an



Evolution de la production mesuelle depuis 2019 en m3/mois

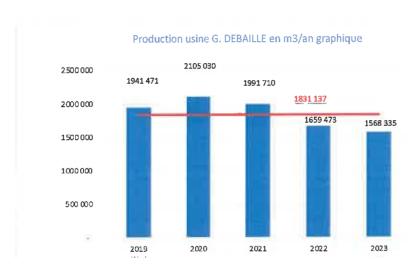


Les achats d'Eau Brute à BRL

En 2005, le Syndicat négocie avec BRL un volume d'Eau Brute issu du réseau régional Aqua Domitia, afin de la potabiliser et de sécuriser ainsi l'approvisonnement de son territoire au vu du changement climatique et des évolutions démographiques de notre région. Dans le cadre de ces négociations le Syndicat a participé financièrement à la réalisation de cet adducteur d'eau brute pour un montant de 3,5 M€ HT

Ces négociations ont abouti à la mise en place de deux conventions de livraison d'eau Brute depuis le réseau régional Aqua Domitia.

- La première en 2010 pour un débit max de 720 l/s, soit un volume journalier max de 62 208 m3 sur le site de la Station G. DEBAILLE à Fabrègues. 365l/s sont mobilisés avec l'usine actuelle ce qui représente un volume journalier de 31 536 m3. Une extension est prévue dans les prochaines années qui permettra de traiter la totalité du volume souscrit de 720 l/s.
- La deuxième en 2019, pour la livraison d'un débit de 250 l/s sur un site proche de la sattion Filliol à Florensac ce qui représente un volume journalier de 21 600 m3.



Les réservoirs et stations-relais de pompage

Le syndicat dispose sur l'ensemble de son territoire de 36 résevoirs pour assurer l'adduction d'eau des commuens desservies. L'eau, prise à la cote 2 NGF à la station André FILLIOL à Florensac est relevée à plusieurs reprises pour atteinde la côte 182 NGF sur la commune de Murviel les Montpellier.

La capacité de stockage de l'ensemble de ces ouvrages représente 70 953 m3.

La réglementation impose au responsable de la distribution de l'eau de procéder annuellement, sauf accord explicite des autorités sanitaires, à la vidange, au nettoyage et à la désinfection des ouvrages de stockage d'eau potable. La totalité des réservoirs ou bâches ont ainsi été nettoyés au cours de l'anné 2023.

De plus, le réseau est équipé de 23 stations de pomages ou surpresseurs, qui régulent l'approvisionnement pendant les périodes d'arrêt des unités de production.

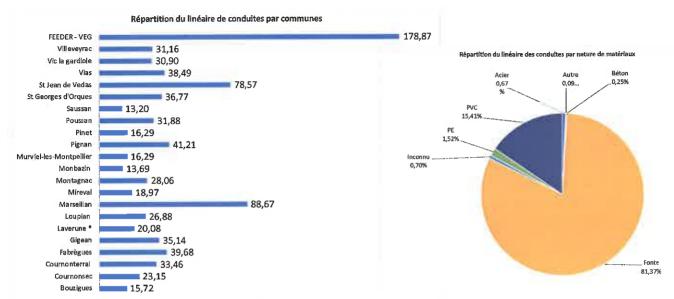


Un réseau en constante évolution

Le réseau du Syndicat est composé de 2 catégories de conduites :

- Les conduites de transport appelées « ADDUCTEURS » ou « FEEDERS ». Ces conduites de diamètres important, allant du 250 mm au 1000 mm de diamètre permettent le transport de l'eau des diverses ressources jusqu'aux réservoirs.
- Les conduites de « DISTRIBUTION »,. Ces conduites de diamètre allant du 40 mm au 250 mm de diamètre permettent la desserte locale.

Au 31 décembre 2023, le réseau syndical totalise **854 km de conduites** en service, de diamètre compris entre 40 mm et 1000 mm, dont **172 Km pour l'adduction**, **671 kms pour la distribution** et **11 kms pour les vidanges**.



En 2023, 8 km de conduite ont été posés. Ce linéaire de réseau correspond à :

- 6,8 km de travaux de renouvellement de canalisations vétustes ou de remplacement de canalisations devenues insuffisantes par des conduites de diamètres supérieurs.
- 0,2 km de travaux d'extension de canalisations.

Evolution du linéaire des conduites

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Distribution | 652 | 666 | 662 | 672 | 681 | 678 | 671 |
| Feeder | 179 | 172 | 175 | 176 | 176 | 179 | 171 |
| Total | 831 | 838 | 837 | 848 | 857 | 857 | 842 |
| Evolution | 45 | 7 | -1 | 11 | 9 | 9 | -15 |
| Renouvellement | 7,3 | 7 | 6,3 | 7,2 | 5 | 7,8 | 8 |
| Total conduites posées | 52,3 | 14 | 6.3 | 18,2 | 14 | 16,8 | -7 |

En 2017 et 2018, l'évolution du linéaire du réseau est due, en grande partie, à l'intégration de la commune de Vias.

Sur les années 2020, 2021 et 2022, la mise à jour du Système d'Information Géographique (SIG) a permi de corriger le linéaire de conduite en sortant de ce calcul, entre autres, les canalisations de vidange des réservoirs.

Pour 2023, la diminution du linéaire de conduite est due à la sortie du linéaire de conduite de distribution de la commune de Murviel les Montpellier, suite à reprise de la compétence distribution par la régie des Eaux de Montpellier



Les branchements et les compteurs

Le Parc de compteurs individuel sur les 20 communes sur lesquelles le Syndicat a la compétence distibution s'élève à 52 995.

En 2023, la SEMOP, dans le cadre du contrat de Délégation du Service Public de l'eau, a :

- renouvelé 636 branchements
- modifié 145 branchements
- créé 166 branchements

Le Syndicat, au cours des travaux de son marché à bons de commandes, en a renouvelé 375.

| Usage | Tranche d'âge | Inconnu | 12 à 15 mm | 20 à 40 mm | >40 mm | Total |
|------------|---------------|---------|------------|------------|--------|--------|
| Eau froide | A 0 - 4 ans | | 5656 | 290 | 89 | 6 035 |
| Eau froide | B 5 - 9 ans | | 35022 | 402 | 58 | 35 482 |
| Eau froide | C 10 - 14 ans | | 7368 | 215 | 5 | 7 588 |
| Eau froide | D 15 - 19 ans | | 3324 | 5 | | 3 329 |
| Eau froide | E 20 - 25 ans | | 484 | | | 484 |
| Eau froide | F > 25 ans | | 24 | | | 24 |
| Eau froide | Inconnu | 1 | 3 | | | 4 |
| Incendie | A 0-4 ans | | | 6 | 9 | 15 |
| Incendle | B 5-9 ans | | 1 | 3 | 18 | 22 |
| Incendie | C 10 - 14 ans | | | 4 | 5 | 9 |
| Incendie | C 15- 19 ans | | | 3 | | 3 |
| Incendie | Inconnu | - | | | | |
| Total | | 1 | 51 882 | 928 | 164 | 52 995 |

Au total, travaux du Syndicat compris, 1156 branchements ont été renouvelés ou modifiés.

Le déploiement de la **télérelève** sur l'ensemble du territoire syndical au 31 décembre 2023 à permis d'équiper 51 901 compteurs. Le taux de fonctionnement est de 98,73% avec un nombre de 73 845, d'alertes fuites et de surconsommation.

Equipements déployées et leur état de fonctionnement

| Communes | Nombre de compteurs télérelevés | Taux de Fonctionnement | Taux Anomalie | Nb alertes fuite et surconsommation | |
|-------------------------|---------------------------------|---------------------------|---------------|-------------------------------------|--|
| SBL | 51 901 | 98,73% | 1,27% | 73 845 | |
| Bouzigues | 1 186 | 98,57% | 1,43% | 2 318 | |
| Coumonsec | 1 466 | 98,50% | 1,50% | 2 386 | |
| Coumonterral | 3 151 | 99,46% | 0,54% | 3 988 | |
| Fabregues | 3 196 | 99,03% | 0,97% | 7 101 | |
| Gigean | 2 899 | 97,34% | 2,66% | 3 603 | |
| Laverune | 1 401 | 98,72% | 1,28% | 1 684 | |
| Loupian | 1 318 | 97,65% | 2,35% | 1 477 | |
| Marseillan | 9 478 | 98,11% | 1,89% | 11 326 | |
| Mireval | 1 433 | 99,93% | 0,07% | 1 265 | |
| Montagnac | 2 401 | 99,04% | 0,96% | 4 513 | |
| Montbazin | 1 241 | 98,07% | 1,93% | 1 387 | |
| Murviel-les-Montpellier | 909 | 98,68% | 1,32% | 1 398 | |
| Pignan | 3 451 | 99,10% | 0,90% | 4 106 | |
| Pinet | 1 080 | 99,35% | 0,65% | 971 | |
| Poussan | 2 711 | 98,64% | 1,36% | 3 848 | |
| Saint-Georges-d'Orques | 2 723 | 99,12% | 0,88% | 4 258 | |
| Saint-Jean-de-Vedas | 5 095 | 99,49% | 0,51% | 9 104 | |
| Saussan | 865 | 99,42% | 0,58% | 1 058 | |
| Vias | 2 954 | 97,19% | 2,81% | 2 817 | |
| Vic-la-Gardiole | 1 121 | 98,84% | 1,16% | 3 033 | |
| Villeveyrac | 1 822 | 99,12% | 0,88% | 2 204 | |

LA VENTE D'EAU

ID: 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-AU

Population et abonnements

Pour l'année 2023, le Syndicat dessert 27 communes en eau potable, soit 221 768 habitants permanents et plus de 510 000 en periode estivale. Le territoire du Syndicat est soumis a de très fortes variations de populations liées, entre autres, au tourisme des stations balnéaires (Agde, Marseillan, Vias, Balaruc les Bains, Frontignan, ...) et à la présence de nombreuses résidences secondaires.

Evolution de la population du territoire du Syndicat

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------|---------|---------|---------|---------|--------|
| 208 626 | 210 902 | 213 177 | 216 198 | 219 218 | 221 76 |

Le nombre total d'abonnements (Primes fixes), pour les 20 communes dites « RURAUX » sur les quelles le Syndicat assure la compétence distribution s'élève à 56 500 en 2023 (hors communes desservies en vente en gros).

Evolution du nombre de clients et primes fixes du territoire du Syndicat



Le nombre de **primes fixes** a diminué de près de 2% en 2023, suite à la reprise de la compétence distribution de la commune de Murviel les Montpellier par la régie des eaux de Montpellier

Le nombre de primes fixes a augmenté de près de 4% sur les 4 dernières années.

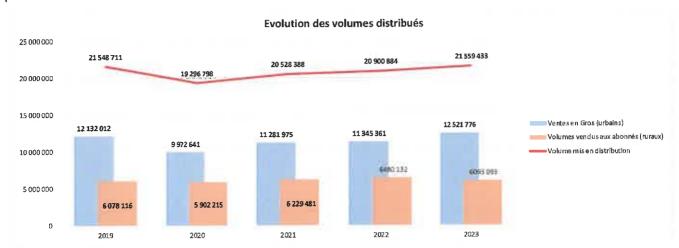
Le nombre d'abonnés par commune « RURAUX » se décompose de la manière suivante :

| | Clients | Prime fixe |
|---------------------|---------|------------|
| Bouzigues | 1 137 | 1 139 |
| Cournonsec | 1 420 | 1 453 |
| Cournonterral | 3 087 | 3 220 |
| Fabrègues | 3 171 | 3 622 |
| Gigean | 2 821 | 3 299 |
| Lavérune | 1 363 | 1 434 |
| Louplan | 1 254 | 1 416 |
| Marselllan | 9 221 | 10 551 |
| Mireval | 1 394 | 1 442 |
| Montagnac | 2 278 | 2 298 |
| Montbazin | 1 222 | 1 242 |
| Pignan | 3 358 | 3 775 |
| Pinet | 1 015 | 1 041 |
| Poussan | 2 647 | 2 849 |
| Saussan | 961 | 919 |
| St Georges d'Orques | 2 592 | 2 765 |
| St Jean de Védas | 4 992 | 5 887 |
| Vlas | 2 944 | 4 100 |
| Vic la Gardiole | 1 066 | 2 277 |
| Villeveyrac | 1 763 | 1 769 |
| Total des abonnés | 49 706 | 56 500 |

1235

Les ventes d'eau

Au vu du contexte sanitaire de ces deux dernières années, les volumes consommés pour 2023 sont similaires à ceux de 2019 mais en augmentation par rapport à 2019, 2020 et 2022. La variation constatée la plus importante porte sur les ventes aux abonnés.



La variation du volume mis en distribution en 2023 est de 3,90 % par rapport à 2022, avec :

- 6 093 093 m³ vendus aux abonnés des communes « RURAUX ». Soit une baisse de 5,97% par rapport à 2022 (6 480 132 m³ en 2022)
- 12 521 776 m³ pour la vente en gros aux communes « URBAINS ». Soit une hausse de 10% par rapport à 2022 (11 364 020 m³ en 2022).

La consommation des usagers

Pour les communes « RURAUX », la consommation annuelle moyenne par branchement domestique en 2023 est passée de 108 m³/an/abonné contre 112 m³/an/abonné en 2022.

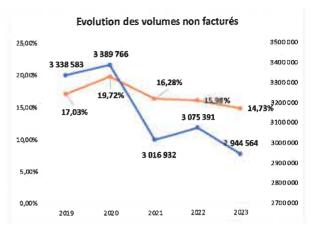
Les consommations par commune « RURAUX » se décomposent de la manière suivante :

| | | 2022 | | 2023 | | |
|---------------------|----------------|------------|-----------------------------|----------------|------------|-----------------------------|
| | Volume Facturé | Prime fixe | conso annuelle / abonnés | Volume Facturé | Prime fixe | conso annuelle / abonnés |
| Bouziques | 119 679 | 1 190 | 101 | 117 428 | 1 139 | 103 |
| Cournonsec | 201 582 | 1 504 | 134 | 195 847 | 1 453 | 135 |
| Cournonterral | 392 450 | 3 308 | 119 | 368 787 | 3 220 | 115 |
| Fabrèques | 380 553 | 3 654 | 104 | 402 604 | 3 622 | 111 |
| Gigean | 403 108 | 3 370 | 120 | 406 943 | 3 299 | 123 |
| Lavérune | 174 042 | 1 484 | 117 | 164 770 | 1 434 | 115 |
| Loupian | 142 994 | 1 466 | 98 | 136 268 | 1 416 | 96 |
| Marseillan | 1 018 552 | 10 888 | 94 | 941 977 | 10 551 | 89 |
| Mireval | 150 011 | 1 465 | 102 | 139 395 | 1 442 | 97 |
| Montagnac | 227 063 | 2 422 | 94 | 225 347 | 2 298 | 98 |
| Montbazin | 123 730 | 1 251 | 99 | 118 762 | 1 242 | 96 |
| Pignan | 415 567 | 3 873 | 107 | 387 501 | 3 775 | 103 |
| Pinet | 107 459 | 1 115 | 96 | 110 435 | 1 041 | 106 |
| Poussan | 327 599 | 2 907 | 113 | 308 519 | 2 849 | 108 |
| Saussan | 93 170 | 873 | 107 | 98 658 | 919 | 107 |
| St Georges d'Orques | 334 549 | 2 874 | 116 | 307 550 | 2 765 | 111 |
| St Jean de Védas | 958 097 | 6 039 | 159 | 879 980 | 5 887 | 149 |
| Vias | 334 115 | 3 068 | 109 | 325 092 | 4 100 | 79 |
| Vic la Gardiole | 269 522 | 2 335 | 115 | 254 259 | 2 277 | 112 |
| Villeveyrac | 209 397 | 1 831 | 114 | 202 971 | 1 769 | 115 |
| Total des abonnés | 6 480 132 | 57 830 | 112 | 6 093 093 | 56 500 | 108 |

Ratio de facturation et volumes non facturés

Le ratio global de facturation sur l'ensemble du territoire syndical s'améliore en 2023.

En 2023 le volume non facturé, pour l'ensemble du réseau, est de 2 944 564 m3 et représente à 14,73% du volume Produit, quand, en 2022 il était de 3 075 391 m3 soit 15,98% du volume Produit.



Evolution des volumes facturés / volumes mis en distribution

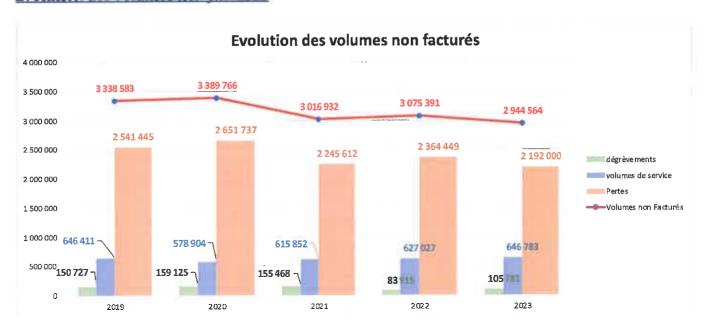
| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| Volumes Facturés / volumes mis en Dist | 84,51% | 82,27% | 85,30% | 85,29% | 86,34% |

Les volumes consommés autorisés mais non facturés

Le Syndicat et son délégataire s'attachent, depuis plusieurs années, à améliorer la connaissance des volumes transitant dans le réseau et à quantifier, autant que faire se peut, les volumes qui ne sont pas facturés mais dont l'usage est autorisé. Ces volumes s'élèvent à 2 944 5647 m³ en 2023 contre 3 075 391 m³ en 2022.

Le calcul des volumes non facturés mais comptabilisés sont les « eaux de service », les « volumes dégrévés » et les « volumes autorisés sans compteur » (rinçage des réservoirs, des conduites, poteaux d'incendie et vidanges).

Evolution des volumes non facturés



Les dégrèvements sur factures d'eau

Le Syndicat etla SEMOP Eau du Bas Languedoc attribuent solidairement des dégrèvements sur factures d'eau dans diverses hypothèses.

Les dispositions de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, dite **loi Warsmann**, et de son décret d'application du 24 septembre 2012 sont venues substituer à ce dispositif un nouveau cadre légal en matière de facturation des personnes titulaires d'un abonnement pour la consommation d'eau d'une résidence principale en cas de fuite sur les canalisations d'eau potable après compteur.

Par ailleurs, le Syndicat a souhaité étendre le bénéfice du droit à l'écrêtement de facture et à l'information en cas de consommation anormale aux abonnés professionnels.

Le volume global des dégrèvements reste constant sur les 3 dernières années et s'élève à **105 781 m³** en 2023, contre 83 915 en 2022, 155 468 m³ en 2021, 159 125 m³ en 2020 et 150 727 m³ en 2019.

La vente d'eau en gros aux URBAINS

La catégorie dénommée les URBAINS, où ne sont assurées que la production et l'adduction d'eau potable est constituée des collectivités suivantes :

- La Communauté d'Agglomération de Hérault Méditerranée pour AGDE
- Sète Agglopole Méditerranée pour les collectivités :
 - o SETE
 - o MEZE
 - o Syndicat FRONTIGNAN /BALARUC-LES-BAINS/ BALARUC-LE-VIEUX.
- Montpellier Méditerranée Métropole pour MURVIEL-LES-MONTPELLIER (depuis le 1^{er} janvier 2023)

Le volume d'eau vendu en gros à l'ensemble de ces collectivités s'élève en 2023 à 12 521 776 m³. Avec une forte augmentation du volume sur la ville de Sète suite à l'arrêté de la ressource d'Issanka)

3 740 m³ ont été vendus au titre de secours à des collectivités situées en limite du territoire du Syndicat (Villeneuve lés Maguelones, Florensac, Pomerols, Saint pons de Mauchiens, ...)

Evolution de volumes vendus en gros (sur la période de facturation)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| AGDE | 5 292 277 | 4 705 011 | 4 826 425 | 5 033 964 | 4 651 867 |
| MEZE | 872 263 | 975 382 | 941 009 | 913 660 | 852 133 |
| SETE | 2 590 524 | 1 369 550 | 2 685 848 | 2 382 532 | 3 959 124 |
| SIAE FRONTIGNAN BALARUC | 3 376 424 | 2 954 873 | 2 828 693 | 2 985 684 | 2 899 201 |
| MURVIEL LES MTP+3M | | | | | 159 451 |
| Total Ventes en Gros | 12 131 488 | 10 004 816 | 11 281 975 | 11 315 840 | 12 521 776 |
| Secours - Florensac Pomérol Villeneuve | 524 | | | 10 183 | 3 740 |
| Total Ventes en Gros | 12 132 012 | 10 004 816 | 11 281 975 | 11 326 023 | 12 525 516 |

Pour la commune de SETE, la production du Syndicat vient en complément d'une ressource propre à la ville « ressource d'ISSANKA ». Le volume fourni par le Syndicat dépend fortement de l'état de cette resssource « d'ISSANKA ». Lorsque celle-ci est en étiage sévère le complément fourni par le syndicat est plus important. Ce qui a été le cas pour l'année 2023 où le Syndicat a fourni 3 959 124 m3 soit 66% d'augmentation par rapport à 2022.



LA PERFORMANCE DU SERVICE 7 365 JUURS

Volumes mis en Consommation **Production** distribution **URBAINS** 12 521 776 m3 21 559 433 m3 19 367 433 m3 Consommation Importation **Abonnés** 6 093 093 m3 0 m3 Dégrèvements 105 781 m3 Consommations **Pertes** Sans comptage 2 192 000 m3 0 m3 Volume de service Volumes Non facturés 646 783 m3

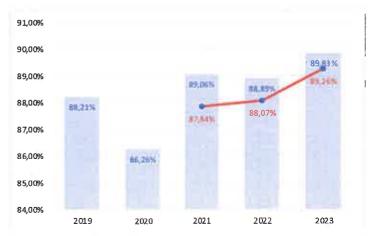
2 944 564 m3

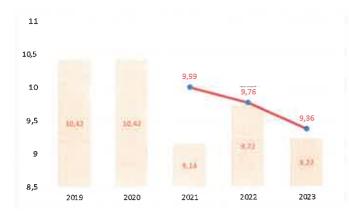
Le rendement du réseau

Le délégataire pour le contrat, a fait de l'amélioration du rendement du réseau un enjeu majeur du contrat.

Les actions conjointes entre le Syndicat et la société fermière ont pemis, depuis les cinq dernières années, d'améliorer :

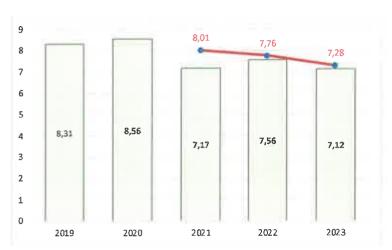
 le rendement de réseau pour atteindre en 2023 un rendement de 89,83% avec un rendement moyen sur 3 ans de 89,26%.





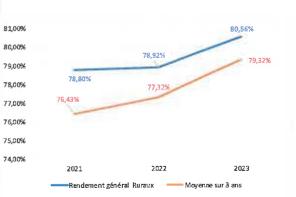
• l'Indice linéaire des volumes non comptés est en améliortion (m3/km/j) pour atteindre en 2023 la valeur de 9,22 avec un ILVNC moyen sur 3 ans de 9,36

 l'Indice linéaire des pertes en réseau (m3/km/j) diminue en 2023 pour atteindre la valeur de 7,12 avec un ILP moyen sur 3 ans de 7,28



Evolution du rendement par commune sur les 3 dernières années.

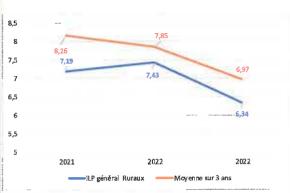
| 0 | | Rendement | réseau IDM | |
|----------------------|--------|-----------|------------|-------------|
| Commune | 2021 | 2022 | 2023 | moy / 3 ans |
| Bouzigues | 80,47% | 78,35% | 77,31% | 78,66% |
| Coumonsec | 72,78% | 69,08% | 72,32% | 71,34% |
| Coumonterral | 70,25% | 71,39% | 77,01% | 72,76% |
| Fabrègues | 84,60% | 82,19% | 90,99% | 85,84% |
| Gigean | 71,03% | 65,11% | 74,28% | 69,95% |
| Lavérune | 91,76% | 95,23% | 91,91% | 92,93% |
| Loupian | 82,57% | 69,84% | 73,38% | 75,03% |
| Marseillan | 84,90% | 89,42% | 87,67% | 87,36% |
| Mireval | 79,50% | 77,82% | 74,78% | 77,43% |
| Montagnac | 75,33% | 81,82% | 83,24% | 80,19% |
| Montbazin | 84,18% | 74,84% | 73,71% | 77,53% |
| Murviel les Mtp | 66,67% | 66,95% | | |
| Pignan | 78,94% | 79,05% | 80,29% | 79,40% |
| Pinet | 82,41% | 88,75% | 90,51% | 87,24% |
| Poussan | 82,11% | 84,01% | 83,84% | 83,31% |
| Saussan | 89,71% | 95,72% | 96,75% | 93,99% |
| Georges d'Orques | 61,89% | 61,93% | 61,35% | 61,73% |
| St J de Vedas | 81,01% | 80,05% | 80,88% | 80,64% |
| Vias | 83,93% | 88,70% | 88,28% | 85,40% |
| Vic ta Gardiole | 83,62% | 88,72% | 89,00% | 87,11% |
| Villeveyrac | 77,37% | 76,67% | 69,97% | 74,59% |
| ement général Ruraux | 78 80% | 78 92% | 80 56% | 79.32% |





Evolution de l'Indice Linéaire de Pertes par commune sur les 3 del 100 2034-253400859-20241016-RA_RPQS_2023-AU

| | ilp - m³/km/j | | | | | | |
|-------------------------|---------------|-------|-------|-------------|--|--|--|
| Commune | 2021 | 2022 | 2022 | moy / 3 ans | | | |
| Bouzigues | 4,96 | 6,05 | 6,24 | 5,75 | | | |
| Coumonsec | 9,13 | 11,23 | 9,32 | 9,89 | | | |
| Coumonterral | 13,80 | 13,87 | 9,62 | 12,41 | | | |
| Fabrègues | 5,31 | 5,98 | 2,67 | 4,60 | | | |
| Gigean | 13,81 | 17,67 | 11,46 | 14,31 | | | |
| Lavérune | 2,38 | 1,24 | 2,05 | 1,89 | | | |
| Loupian | 3,40 | 6,68 | 5,33 | 5,14 | | | |
| Marseillan | 5,35 | 3,94 | 4,40 | 4,57 | | | |
| Mireval | 5,56 | 6,46 | 6,31 | 6,10 | | | |
| Montagnac | 6,41 | 5,13 | 4,76 | 5,45 | | | |
| Montbazin | 5,25 | 8,67 | 8,83 | 7,58 | | | |
| Murviel les Montpellier | 7,97 | 8,46 | | | | | |
| Pignan | 7,91 | 7,73 | 6,51 | 7,37 | | | |
| Pinet | 3,69 | 2,37 | 1,99 | 2,68 | | | |
| Poussan | 6,35 | 5,75 | 5,40 | 5,84 | | | |
| Saussan | 2,32 | 0,90 | 0,70 | 1,31 | | | |
| St Georges d'Orques | 16,35 | 16,29 | 16,01 | 16,22 | | | |
| St J de Vedas | 7,90 | 8,73 | 7,74 | 8,12 | | | |
| Vias | 4,51 | 4,45 | 2,91 | 3,92 | | | |
| Vic la Gardiole | 4,58 | 3,18 | 2,93 | 3,56 | | | |
| Villeveyrac | 5,83 | 5,84 | 7,97 | 6,55 | | | |
| ILP général Ruraux | 7 19 | 7,43 | 6,34 | 6,97 | | | |



Les pertes

Les actions que le Syndicat et la SEMOP « Eau du Bas ALnguedoc » avaitent engagées en matière d'amélioration du rendement de réseau ont permis de réduire les volumes de pertes en eau.

En 2023, le volume des pertes d'eau s'élève à 2 192 000 m³.

Il est inférieur à celui de l'année précédente de $\,$ 172 449 $\,$ m 3 soit $\,$ -7,29 $\,$ % .



Les moyens techniques mis en œuvre

Dans le cadre de la politique de réduction des pertes d'eau, un certain nombre de mesures techniques et moyens humains sont mis en œuvre tant par le Syndicat que par son délégataire.

La sectorisation du térritoire du Syndicat

L'ensemble du territoire du syndicat est découpé en 102 secteurs par la mise en place d'appareils de mesure de débits permanents.

Cet outil permet, par un suivi en continu des débits par zone et des alarmes en temps réel, de cibler les secteurs de recherche de fuites.

- 20 secteurs permettent de controler les conduites d'adduction.
- 82 secteurs, sur le reseau des 20 communes, permettent de controler le réseau de distribution.

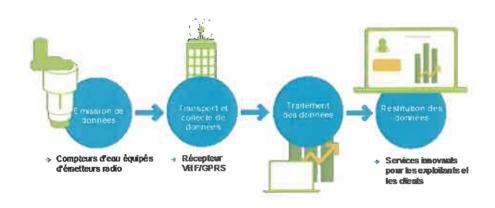
La télérelève

Les moyens mis à disposition du délégataire pour traquer les fuites ont été renforcés en 2016 par le déploiement par le Syndicat, de la télérelève des compteur des abonnés.

La télérelève est un dispositif de relevé à distance en automatique des compteurs d'eau. Les index sont relevés tous les jours, plusieurs fois par jour.

En comparant les volumes passés aux compteurs télérelevés et les volumes mesurés par les débimètres de secteur, le délégataire est informé de l'état du volume de fuite par secteur.

En 2023, le délégataire a travaillé sur la localisation des points de livraison télérelevés (compteur) afin de les affecter à un secteur identifié. Les communes de Marseillan et Saint Georges d'Orques sont contôlées à la maille du secteur. L'ensemble des communes sont gérées en distribution.



<u>Les prélocalisateurs</u>

Dans le cadre d'un projet expérimental, le syndicat et le délégataire ont mis en place, une écoute permanente du réseau de distribution d'eau des commune de Cournonsec, Cournonterral et Montbazin soit 70,56 km de réseau.

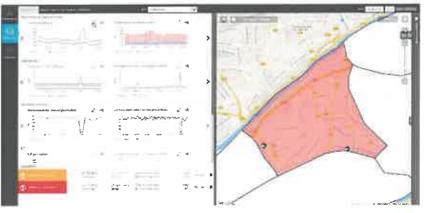
En parallele, le délégataire déploie, ce dispositif en tant qu'équipement itinérant en les déplacant sur les secteurs des communes.

Aquadvance

En complément de ces équipements, le délégataire a mis en place un outil de gestion pour le suivi et l'analyse des débits de nuit de l'ensemble de ces secteurs via le logiciel « AQUADVANCED ».

Afin d'assurer le suivi des volumes introduits, tous les compteurs de prélèvement d'eau brute, de production, de sectorisation, de vente d'eau en gros, sont équipés d'une télétransmission, permettant de transmettre les données mesurées vers « AQUADVANCED ».

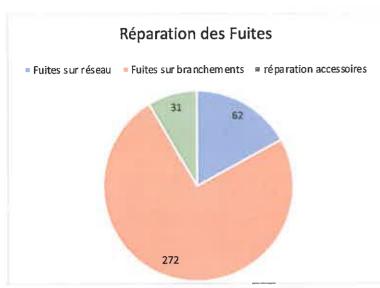
Toutes les données télérelevées des compteurs sont transférées, traitées et consolidées pour la sectorisation par « AQUADVANCED ».



Ainsi, les équipes du délégataire ont, en temps réel, le suivi des volumes introduits mais aussi des volumes consommés c'est à dire la performance hydraulique du réseau, à l'échelle de chaque secteur. Grâce à l'intégration de l'ensemble des données télérelevées au logiciel de surveillance AQUADVANCED, les agents disposent d'un

rendement quotidien et précis, secteur par secteur, commune par commune, of quippezsagnes an réastivizé au quant à la détection et la localisation de la fuite.

Le bilan des campagnes de recherche de fuites invisibles



En 2023, les campagnes de recherche de fuites menées sur le territoire du Syndicat ont permis d'ausculter 1 565 808 ml de conduite soit environs 2 fois le linéaire total de conduite du syndicat (843 060 ml).

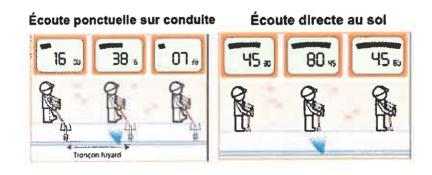
les équipes du délégataire ont réparé un total de 365 fuites sur l'intégralité du réseau dont 62 sur canalisation. 272 fuites sur branchement et 31 fuites sur accessoires.

Le ciblage de la recherche de fuites permet, avec l'aide de l'outil AQUADVANCEet des prélocalisateurs fixes, de diminuer les temps d'écoulement des fuites invisibles et ainsi de diminuer les pertes sur le réseau.

Pour effectuer cette recherche de fuite sur le terrain, SEMOp dispose de différentes techniques qui sont sélectionnées en fonction du contexte.

Exemples de technique d'écoute :

- Ecoute directe : quasiment toujours employée et généralement suffisante, elle consiste à capter et analyser, en s'aidant d'un appareil approprié, les vibrations (donc le bruit) produites par la fuite et propagées par la conduite ou par le sol.
- Sectorisation manuelle (encore appelée STEP TEST) : cette méthode consiste à mesurer le débit de nuit, de manière temporaire, d'un très faible linéaire de réseau en installant un débitmètre mobile sur un point fixe et en fermant des vannes provisoirement afin d'isoler chaque petit secteur. On peut ainsi, grâce à la mesure, identifier les secteurs dont le débit de nuit est anormal. Une fois le secteur défini, il faut utiliser la technique de corrélation acoustique pour localiser exactement la fuite.



LE PRIX DE L'EAU

La distribution : plusieurs services, une seule facture

La facture d'eau est composée d'une part relative à la production et distribution d'eau potable, d'autre part, pour la collecte et le traitement des eaux usées, mais aussi des taxes et redevances perçues pour le compte de l'agence de l'eau et de l'etat.

Elle se décompose en quatre parties :

- La part « eau potable ». Ce service, assuré par le Syndicat et son délégataire, comprend le prélèvement de l'eau, son traitement, son acheminement jusqu'au domicile des usagers, les investissements sur le réseau, les contrôles de qualité et le service client;
- La part « assainissement ». Ce service, qui consiste à collecter puis dépolluer les eaux usées avant de pouvoir les restituer au milieu naturel relève des collectivités compétentes en matière d'assainissement.
- La part « redevances ». Trois redevances apparaissent sur la facture : « préservation des ressources », « pollution » et « modernisation des réseaux ». Elles sont perçues par l'Agence de l'Eau pour financer les actions de protection et de restauration des milieux aquatiques et des ressources en eau.
 - A noter que la redevance « modernisation des réseaux » ne concerne pas le service public de l'eau potable.
 - L'Agence de l'Eau subventionne grâce à ces redevances les collectivités et les industriels en équipements de dépollution des eaux usées.
- La part « TVA », au taux de 5,5 % qui relève de l'Etat.

Pour la distribution, le Syndicat applique un prix identique sur les 20 communes de son périmètre.

Pourquoi le prix est différent d'un service à l'autre?

les services de l'eau ont des coûts qui varient en fonction de contexte particuliers et spécifiques à chaque région ou territoire.

Cela explique la difficulté de comparer les coûts afférents sans tenir compte de ces contextes particuliers.

Les services ont à gérer des coûts qui varient en fonction de facteurs géographiques et techniques, comme la nature de la ressource en eau, le type de traitement nécessaire pour la rendre potable et la densité de l'habitat.

Les coûts des services varient également en fonction des investissements réalisés par les collectivités locales, ainsi que du niveau de qualité et de performance choisi par la collectivité.

Modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service

Le syndicat et sa société fermière facturent directement aux abonnés le prix du service pour les compétences de Production, Adduction et Distribution d'eau potable.

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable répartie en 2 tranches de consommation
 - Tranche 1 de 0 à 120 m3
 - Tranche 2 >120m3

Publié le 21/10/2024

ID: 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-AU



Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

- Pour les compteurs non équipés de télérelève : les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.
- Pour les compteurs équipés de la télérelève : les volumes sont relevés mensuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation réelle.

Les autres tarifs, notamment d'accès au service, sont fixés par le règlement de service.

Les tarifs de base sont actualisés par le biais de la formule d'actualisation prévue au contrat pour le prix de l'eau.

Au 1er janvier 2024, les frais d'accès au service, sans déplacement, s'élèvent à 80,56 € TTC et sont de 181,20 € TTC avec déplacement.

L'évolution de la facture pour la distirbution

Au 1^{er} janvier 2024, pour une consommation de 120 m³, la facture annuelle de la part eau potable a augmenté de 3,87 %, passant de 251,88 € TTC (tarif du 1er janvier 2023) à 261,62 € TTC (tarif du 1er janvier 2024).

Le Syndicat a quant à lui augmenté ses tarifs au 1er janvier 2024 pour le financement de travaux de renouvelement de ses équipements.

| | 0004 2022 | | 2022 | 2024 | | |
|--|-----------|----------|----------|----------------------------|------------------------|--|
| | 2021 | 2022 | 2023 | Facture 120 m ³ | Prix au m ³ | |
| Exploitant | 124,43 € | 82,96 € | 86,10 € | 89,43 € | 0,75 € | |
| Collectivité | 75,70 € | 98,00€ | 109.45€ | 115,36 € | 0,96 € | |
| Sous Total Hors Taxes, Agence de l'eau et CV | 200.13 € | 180.96 € | 195,55 € | 204,79 € | 1,71 € | |
| Agence de l'eau prélèvement | 10,80 € | 9,60 € | 9,60 € | 9,60€ | 0.08 € | |
| Redevance pollution | 33,60 € | 34,80 € | 33,60 € | 33,60 € | 0,28 € | |
| Sous Total HT | 244,53 € | 225,36 € | 238,75 € | 247,99 € | 2,07 € | |
| TVA | 13,45 € | 12,39 € | 13,13 € | 13,64 € | | |
| Total [€ TTC] | 257,98 € | 237,75€ | 251.88 € | 261,62 € | 2,18 € | |

Prix du m3 pour un usager consommant 120 m3/an

en TTC: 1,98 € 2.10 € 2,18 € 2,15 € 1,51 € 1,63 € 1.71 € en HT (collectivité+ fermier): 1,67 €

Les ventes d'eau en gros aux URBAINS

Le syndicat et sa société fermière facturent directement aux abonnés « URBAINS » (Collectivités) le prix du service pour les deux compétences obligatoires de Production et d'Adduction d'eau potable.

Le Prix du service comprend:

- Une part en fonction des m3 d'eau consommés
- Une part calculée en fonction d'une clé de répartitions relatives aux volumes de pointes souscrits qui s'applique sur le budget du Syndicat.

La partie proportionnelle à la consommation d'eau potable avec :

- un prix pour l'exploitant
- un prix pour la collectivité
- Redevance Agence de l'eau. La redevance est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
- Les volumes sont relevés hebdomadairement et facturés trimestriellement.

想象。

Malgrés cette augmentation, dûe au contexte économique le prix du m³ d'eau vendu aux URBAINS au 1er janvier 2024 reste inférieure au tarifs du 1er janvier 2021 de 4,27%.

Evolution de la surtaxe du m³ d'eau pour les Urbains :

| | 2021 | 2022* | 2023 | 2024 |
|---------------------|----------|---------|---------|---------|
| SBL | 0,0586€ | 0,0770€ | 0,0770€ | 0,0770€ |
| SUEZ - SEMOP | 0,3078€ | 0,2555€ | 0,2695€ | 0,2799€ |
| Sous Total Suez/SBL | 0,3664€ | 0,3325€ | 0,3465€ | 0,3569€ |
| Agence de L'eau | 0,0900€ | 0,0800€ | 0,0800€ | 0,0800€ |
| Total HT | 0,4564€ | 0,4125€ | 0,4265€ | 0,4369€ |
| TVA 5,5% | 0,0251 € | 0,0227€ | 0,0235€ | 0,0240€ |
| TOTALTTC | 0,4815 € | 0,4352€ | 0,4500€ | 0,4609€ |

^{*} Nouveau contrat de délégation du service Public de l'eau - SEMOP

Les tarifs de base sont actualisés par le biais de la formule d'actualisation prévue au contrat pour le prix de l'eau.

La participation au budget du syndicat :

Cette participation est calculée en fonction d'une clé de répartition relative aux volumes de pointes souscrits par les URBAINS et s'applique sur :

- Les Frais de gestion réalisés au Budget Exploitation pour les chapitre:
 - Chapitre 011 Charges à caractère général.
 - o Chapitre 012 Charges de personnels
 - Chapitre 65 Autres charges de gestion courante
 - Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Participations des Ruraux au BP du Syndicat

| | | AGDE | SETE | SIAEP F/B | MEZE | MURVIEL |
|---|----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---|
| Volume Souscrit en m3/J | | 36 800 | 19 500 | 16 300 | 4 000 | 811 |
| Participation des Urbains au budget du | Aux emprunts | 712 948,86 € | 391 768,94 € | 368 071,19 € | 102 101,94 € | 14 622,01 € |
| Syndicat / à leur | Frais de gestion | 130 503,45 € | 71 712,29 € | 67 374,48 € | 18 689,50 € | 2 676,52 € |
| volume de pointe souscrit | Total participation | 843 452,31 € | 463 481,23 € | 435 445,67 € | 120 791,44 € | 17 298,53 € |
| m3 facturés | | 4 651 867 | 3 959 124 | 2 899 201 | B52 133 | 163 191 |
| Coût du m3 | | 0.1813 € | 0.1171 € | 0,1567 € | 0 1418 € | 0.1060 € |
| Surtaxe SBL | | 1.000 | Towns In | 0.0770 € | SPITISHE | - 000 |
| | old out mit seen SRL | 6.2583 € | 0.1941 € | 0,2272 € | 0.2186 € | 2,1838 € |
| Surtaxe SUEZ | | | | T 2704 | | 100000000000000000000000000000000000000 |
| Out o | himz (BBL - BLES) | 0,6387.4 | 0,4740 € | 0,5075 € | 0, ∉0.07 € | 0,4629 € |
| Amnce de l'Eau | | | | 0.0800 € | | |
| | Cost du mit HT | 0.0183 € | 0,5540 € | 0.58T1 € | 0,5787 € | 0,5429 € |
| TVA 5,5% | | 0.0340 € | 0 0305 € | 6,0303 6 | 0.0318.6 | 0,0299 € |
| | Coût du m3 TTC | 8.6522.6 | 0.5844 € | 0,6184 € | 0,6105.€ | 4.5728 € |

- Remboursement des emprunts réalisés pour les travaux intersyndicaux.
 - Chapitre 66 Charges financières (Exploitation)
 - Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés (Investissement) Les volumes de pointes souscrits par les collectivités représentent les volumes de pointes nécessaires pour satisfaire les besoins futurs en eau potable de ces collectivités à l'horizon 2040-2050.

Les volumes souscrits permettent au syndicat dans le cadre de ses schémas directeurs de dimensionner ses installations et de définir un programme de travaux pour un horizon de 2040-2050 afin de subvenir aux besoins futurs sur son territoire.

L'exploitation

Détail des dépenses d'exploitation:

Les dépenses d'exploitation représentent un montant de 7 249 853,08 € dont :

Publié le 21/10/2024



ID: 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-AU

- 295 928,80 € au chapitre 011- Les charges à caractère général comprennent notamment les frais liés à l'achat de fournitures, entretien et réparations, locations de matériel, servitudes de passage, assurances, réceptions, honoraires de bureaux d'études et d'avocats, frais de télécommunication.
- 335 004,81 € au chapitre 012- les charges de personnel correspondent aux rémunérations de 6 agents.
 Les charges du personnel dédié exclusivement au service « Eau Potable » représentent 4,62% de la section.
- 107 534,20 € au chapitre 65- Les autres charges de gestion courante englobent principalement les indemnités des élus.
- 1 015 407,51 € au chapitre 66- Les charges financières correspondent au remboursement de la part des intérêts des emprunts.
- 5 495 977,76 € pour Opérations pour ordre de transfert entre sections : il s'agit des écritures comptables pour les amortissements des biens de la collectivité, et qui auront une contrepartie en recettes d'investissement.

Détail des recettes réelles d'exploitation:

Les recettes réelles d'exploitation du service sont essentiellement constituées du produit de la vente d'eau, des participations des Urbains au budget du Syndicat, des offres de concours versées par les particuliers et aménageurs publics et privés dans le cadre des extensions et lotissements ainsi que de subventions de l'Agence de l'Eau.

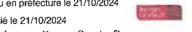
Ces recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 9 605 101,28 €, dont 70,29 % proviennent de la vente d'eau.

- Le produit de la vente d'eau de 6 739 944 €, au chapitre 70, est en augmentation de 20 % et ce afin de financer les travaux de renouvellement des conduites du Syndicat.
- Les **subventions d'exploitation** perçues, au chapitre74, s'élèvent à **2 107 553,29 €**,. Cette recette est liée a la participation des Urbains au budget du Syndcat.
- Les autres produits de gestion courante, au chapitre 75, edevance de contrôle du Contrat d'affermage et les revenus locatifs s'élèvent à 54 786,00 €.
- Les **produits fianciers**, au chapitre 76, correspondent à un fond de soutien versé par l'état d'un montant de **474 000 €** dans le cadre de la sortie des emprunts dits « TOXIQUES » (emprunts indexé sur le franc Suisse). Le fond de soutien arrivera à échéance en 2028.
- Les produits exceptionnels, au chapitre 77, s'élèvent à 2546,76 €.
- Au chapitre 042- Opérations pour ordre de transfert entre sections : il s'agit des écritures comptables pour les amortissements des subventions d'investissement reçues par la collectivité, et qui auront une contrepartie en dépenses d'investissement pour un montant de 214 784,95 €

Les investissements

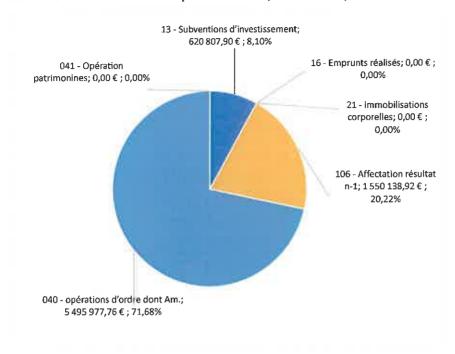
Les recettes d'investissement du Syndicat s'élèvent à 7 666 924,58 € et sont destinées essentiellement au financement d'opérations d'équipement.

Détail des recettes réelles d'investissement:

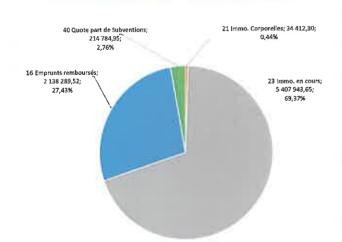


Le compte 13 - Recettes liées aux Subventions d'investissement reçue parola-2533 மின் கண்டு அமை 12025 AU équipements pour 620 807,90 €

- Le compte 16 le syndicat n'a pas réalisé d'emprunts sur cet exercice.
- La dotation aux amortissements s'élève pour l'exercice, à 5 495 977,76 €.



Détail des dépenses d'investissement:



Le dépenses d'investissement représentent un montant de 7 795 430.42 € dont :

5 407 943,65 €HT ont été consacrés aux travaux de renouvellement, de renforcement et d'extension de réseaux.

2,14 M €HT correspondent au remboursement du capital des emprunts contracté par le syndicat

Le montant des crédits de report (RAR) sur le budget 2023 (programmes d'investissements engagés comptablement mais non terminés au 31 décembre 2022 est, quant à lui, de 1 636 152,29 €.

La dette de la collectivité

Au 31 décembre 2023, la dette du Syndicat pour le budget Eau Potable se compose de 18 contrats d'emprunts pour un capital restant dû de 32 119 286,48 €. L'annuité d'emprunt s'élève à 3 153 697,03 €.

Les organismes prêteurs sont la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, le Crédit Agricole et l'Agence de l'Eau RMC.

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

Publié le 21/10/2024



ID: 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-AU

| | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Encours de la dette | 36 468 331,53 € | 34 257 876,00 € | 32 119 286,48 € |
| Annuité | 3 028 393,09 € | 3 010 755,53 € | 3 153 697,03 € |
| Flux de trésorerie | 5 742 536,35 € | 6 177 837,47 € | 7 636 441,78 € |
| Ratio d'endettement (année) | 6,4 | 5,5 | 4,2 |
| Population desservie permanente (210 000) | 173,66 € | 163,13€ | 152,95 € |
| Population desservie estivale (510 000) | 72,94 € | 67,17€ | 62,98€ |

Poids de la dette

La dette du Syndicat est de 32 119 286,48 M€ au 31 décembre 2023 soit 152,95 € par habitant (calcul pour 210 000 habitants). En 2023, il faut au syndicat 4,2 ans pour rembourser ses emprunts avec son épargne brute (plafond 12 ans).



LA QUALITÉ DU SERVICE

ID: 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-A

La qualité de l'eau

Face aux exigences de la réglementation et des consommateurs, la qualité de l'eau et la relation clientèle sont au cœur des préoccupations du Syndicat.

Une filière de traitement adaptée

En 2023, la qualité de l'eau distribuée s'est avérée être excellente.

L'eau brute, qui provient de la nappe alluviale de l'Hérault, de la nappe Astienne ou des ressources karstiques, est, dès son prélèvement, de bonne qualité.

Pour l'eau produite à l'usine G. DEBAILLE à Fabrègues, l'utilisation d'une filière de traitement adaptée permet une potabilisation de l'eau en garantissant sa qualité.

L'eau produite a partir des ressources du syndicat est désinfectée au chlore gazeux.

Avec l'application du plan VIGIPIRATE renforcé, toujours en vigueur, sur l'ensemble des systèmes d'alimentation en eau potable délégués, l'exploitant a mis en application les mesures gouvernementales exigées par la dernière version du plan VIGIPIRATE datant de 2018. Les plus significatives sont :

- un dispositif de sur-chloration pouvant être activé garantissant une concentration de 0,3 mg/l de chlore libre au point de mise en distribution et 0,1 mg/l de chlore libre en tout point du réseau de distribution,
- la sécurisation et la surveillance des installations,
- le renforcement des mesures de sécurité des systèmes d'information,
- la sensibilisation du personnel à la sûreté.

La révision des dispositifs anti-intrusion et des dispositifs de chloration a été lancée et conduira potentiellement l'exploitant à faire des propositions d'améliorations.

Par ailleurs, la publication du guide l'ASTEE « protection des installations d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance » en 2017 apporte des recommandations opérationnelles sur la démarche à mener et les mesures à mettre en place pour sécuriser les installations.

Des captages protégés

Les différentes lois sur l'eau imposent aux collectivités de mettre en place des périmètres de protection autour de leurs captages, périmètres qui sont de trois types.

- Le **périmètre immédiat**, qui doit être la propriété de la collectivité et entièrement clôturé.
- Le périmètre rapproché, qui fait l'objet de restrictions d'usages incompatibles avec l'activité de captage.
- Le **périmètre** éloigné, qui peut aussi faire l'objet de restriction d'usage, toutefois moins sévères, compte tenu de l'éloignement de la ressource.

Sur les Les sept zones de captage du Syndicat, 3 sont en cours d'actualisation (deux sur Vias et une sur Montagnac) 4 sont sont dotées de leurs périmètres de protection. (Florensac André Filiol, Pinet Ornezon, Pigan Bolidou et Olivet)

La qualité de l'eau

"L'Eau consommée doit être propre à la consommation". (extrait du Code de la Santé Publique) Pour satisfaire à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de différents éléments :

La qualité microbiologique

Publié le 21/10/2024

1731

ID: 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-AU

- La qualité physico-chimique dont les pesticides et les métabolites
- La qualité organoleptique

Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- Les limites de qualité, correspondent à la conformité réglementaire : pour différents paramètres bactériologiques (Entérocoques et Escherichia Coli,) ou physico-chimiques (arsenic, nitrates, nickel, plomb, ...), le Code de la Santé Publique fixe une valeur maximale. Un dépassement peut impliquer des restrictions de consommations et doit conduire à des solutions de mise en conformité de l'eau distribuée.
- Les références de qualité, correspondent à des indicateurs établis à des fins de suivi des installations de production, de distribution et d'évaluation des risques pour la santé des personnes. Ces valeurs du Code de la Santé Publique doivent être respectées en permanence mais concernent des paramètres bactériologiques (coliformes,...) ou physico-chimiques (turbidité, fer, goût, température...) sans incidence sanitaire reconnue. L'eau n'est pas considérée comme non-conforme du point de vue sanitaire lors d'un dépassement de ces références. Toutefois des dépassements récurrents doivent conduire à proposer des solutions permettant d'éliminer le problème ainsi mis en évidence.

La maîtrise de la qualité de l'eau est assurée par un double contrôle :

- Le contrôle sanitaire, officiel et légal exercé par le Préfet via l'ARS (Agence Régionale de Santé). Des prélèvements sont effectués sur tous les sites de production et en plusieurs points du réseau de distribution. Leurs analyses permettent de vérifier les qualités physique, chimique, organoleptique et bactériologique de l'eau, ainsi que la conformité des installations de production, de stockage et de distribution. Les données de ce contrôle permettent à l'administration d'établir le bilan annuel de la qualité de l'eau produite et distribuée. Celui-ci est adressé, associé à une facture, à tous les clients du service. La fréquence du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par les arrêtés du 11 janvier 2007 et du 21 janvier 2010. Quelques ajustements ont eu lieu depuis, comme dans les arrêtés du 24 décembre 2015 (sur le contenu des analyses types) et celui du 4 août 2017 (principalement pour le déclassement du baryum de « limite de qualité » en « référence de qualité ».
- La surveillance de l'exploitant permet de s'assurer de respecter à tout moment les exigences de qualité de l'eau produite et distribuée. Les contrôles sont effectués à la sortie des usines mais aussi sur le parcours de l'eau jusqu'au compteur de l'abonné.

Le programme ARS

Cela concerne:

- les analyses de la ressource au point de puisage de traitement (analyse de type RP : bactériologique, physico chimique et éléments toxiques)
- les analyses après traitement au point de refoulement (de type P3 : éléments indésirables et toxiques, de type P2P de types analyse physico chimiques)
- les analyses de l'eau de distribution (de type C1 et B2 : physico chimiques et bactériologiques).

La Statistique sur la conformité

En 2023, il y a 2 paramètres hors conformité sur 13 433 paramètres controlés.

Publié le 21/10/2024

Property.

Conformité en Production

ID: 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-AU

| | | | | Statistiques | sur la conform | nité sur la produc | tion | | | | |
|-----------|------------------|--------|----------------|-------------------------|----------------|---------------------|--------------|--------------|--------------|------------------------|--------------|
| | Controlle | | | | | | Surveillance | | | | |
| Туре | Analyse | Global | Hors référence | No Printer of Street on | Non Conforme | Witness services to | Global | Non conforme | % Conformals | Nombre Non Conforme | % Certoretti |
| Bulletin | Microbiologique | 138 | 0 | 100,0% | 0 | 100,0% | 38 | 0 | 100,0% | 0 | 199,0% |
| Bulletin | Physico-chimique | 146 | 14 | 90,4% | 1 | 99,3% | 53 | 0 | 100,0W | 0 | 100,0% |
| Paramètre | Microbiologique | 711 | 0 | 100,0% | 0 | 100,0% | 116 | 0 | 100,0% | 0 | 100,0% |
| Paramètre | Physico-chimique | 11643 | 14 | 99,0% | 1 | 100.8% | 588 | 0 | 100,0% | ٥ | 100.0% |

Conformité en distribution

En 2023 les paramètres ne respectant pas les limites de qualité définies dans le Code de la Santé Publique sur l'année civile pour la distribution en contrôle sanitaire et dans le cadre de la surveillance de l'exploitant sont les suivants :

• Il a 2 paramètres non conformes sur 5 654 paramètre controlés en 2023.

| | Statistiques sur la conformité en distribution | | | | | | | | | | |
|-----------|--|--------|--------------------------|--------------------|------------------------|--------------|--------|--------------------------|--------------|------------------------|-------------|
| | | | | Contrôle Sanitaire | | | | | Burvelllance | | |
| Types | Analyses | Nombre | Nombre Hors référence | % Référence | Nombre Non Conforms | % Conformité | Nombre | Nombre Hors référence | % Référence | Nombre Non Conforme | % Gordonnik |
| Bulletin | Microbiologique | 212 | 2 | 99,1% | 0 | 100,0% | 131 | 0 | 100,0% | 0 | 100,0% |
| Bulletin | Physico-chimique | 234 | 38 | 03,8% | 0 | 100,0% | 157 | 0 | 100,0% | 1 | 00,4% |
| Paramètre | Microbiologique | 1199 | 2 | 99,8% | 0 | 100,8% | 396 | 0 | 100,0% | 0 | 100,0% |
| Paramètre | Physico-chimique | 3461 | 38 | 88,8% | 0 | 100,0% | 548 | 0 | 100,8% | 1 | 19,8% |

La mesure du service aux usagers

Pour mesurer la satisfaction des usagers du service de l'eau, l'ensemble des demandes clients sont traitées par les services de notre société fermière. Le Centre Multicanal, basé à Béziers, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

Un service spécifique de traitement de courriers permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

Les contacts clientèle et réclamations

Au cours de l'année 2023, 33 446 contacts ont été enregistrés par l'Agence clientèle de l'exploitant.

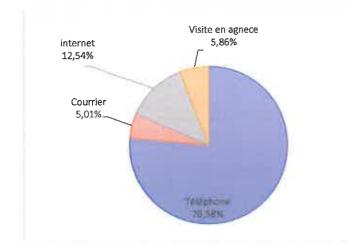
Ces 33 446 contacts ont donné lieu à **29 041 demandes** (un même abonné pouvant saisir l'exploitant plusieurs fois pour la même demande) dont **2 855 réclamations.**

Les réclamations écrites des usagers du service, qui constituent un indicateur réglementaire, s'établissent à 5,01% en 2023, contre 6,28% en 2022 et 6,81% en 2021.

Reçu en préfecture le 21/10/2024 Publié le 21/10/2024



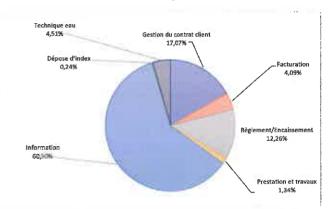
ID: 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-AU



| Designation | Nombre de contacts |
|------------------|--------------------|
| Téléphone | 46 794 |
| Courrier | 3 822 |
| internet | 6 986 |
| Visite en agnece | 3 296 |
| Total | 60 898 |

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

| Designation | Nombre de demandes | dont réclamations | |
|---------------------------|--------------------|----------------------|--|
| Gestion du contrat client | 5 789 | 1 | |
| Facturation | 1 244 | 877 | |
| Règlement/Encaissement | 5 913 | 1447 | |
| Prestation et travaux | 535 | 0 | |
| Information | 34 960 | 0 | |
| Dépose d'index | 66 | 0 | |
| Technique eau | 1 248 | 1247 | |
| Total | 49 755 | 3 572 | |



Les indicateurs sur la gestion des Clients

La société fermière dans le cadre de ses engagements a mis en place un certain nombre d'indicateurs portant sur les prestations fournies aux abonnés par l'exploitant. Ces indicateurs vont au-delà des indicateurs de performance définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007

| Désignation | 2022 | 2023 | N/N-1 (%) |
|---|---------|---------|-----------|
| Nombre de relevés de compteurs | 961 | 774 | -19,46% |
| Nombre d'abonnés mensualisés | 23 255 | 25 456 | 9,46% |
| Nombre d'abonnés prélevés | 3 309 | 3 858 | 16,59% |
| Nombre d'échéanciers | 2 017 | 1 297 | -35,70% |
| Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers | 195 084 | 108 606 | -44,33% |
| Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels | 8 062 | 5 210 | -35,38% |
| Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité | 3 848 | 2 206 | -42,67% |
| Nombre total de factures comptabilisées | 206 994 | 116 022 | -43,95% |

L'évolution à la baisse des indicateurs sur la gestion des client, entre 2022 et 2023, est due à l'entrée en vigueur du contrat de délégation du service public, avec des formalités spécifiques mise en œuvre pour le nouveau contrat.

Publié le 21/10/2024



Les indicateurs sur la relation Clients

Ces indicateurs visent à encadrer les délais de réponse ou d'intervention auprès des abonnés.

D'autres indicateurs concernent le niveau et la rapidité des prises en charge des appels par le centre relation clientèle.

| Designation | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | N/N-1 (%) |
|--|------|-------|-------|-------|-------|-----------|
| Taux de prise d'appel au CRC | 87,4 | 84,50 | 84,20 | 81,00 | 85,20 | 5,19% |
| Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | - |
| Nombre de réclamations écrites FP2E | 305 | 343 | 337 | 328 | 265 | -19,21% |
| Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés) | 6,4 | 7,1 | 6,8 | 6,6 | 5,3 | -19,70% |
| Nombre de dossiers arrivée client traités dans les délais sans pose compteur | 982 | 1 004 | 832 | 652 | 922 | 41,41% |
| Nombre d'arrivée client traités dans la période | 1106 | 1 072 | 885 | 705 | 953 | 35,18% |
| Taux de respect du délai d'ouverture maximal | 88,8 | 93,7 | 94 | 92,4 | 96,7 | 4,65% |

Les accueils client sur le territoire du Syndicat

Deux accueils client sont implantés sur le territoire du syndicat, dans les locaux de notre société fermière à Marseillan et Cournonterral et afin de répondre à une demande, une attente des usagers sur la proximité du service et sur les contacts directs.

Ils permettent aux usagers de rencontrer un chargé de clientèle SEMOP, afin d'exposer leur situation et d'obtenir des conseils et renseignements relatifs au service de l'eau potable.

Ils peuvent ainsi demander l'ouverture ou la résiliation d'un branchement, obtenir de l'information sur la facture et son règlement, formaliser une demande d'échéancier ou de mensualisation, ou encore une demande de devis pour effectuer un branchement neuf.

Ce sont également des espaces où les abonnés peuvent avoir des informations sur la qualité de l'eau, ou sur les aides disponibles pour les aider à limiter le poids des charges liées à l'eau dans leur budget.

Compte tenu de la crise sanitaire ces deux dernières années, leur fonctionnement a été largement bouleversé.

L'exploitant pour répondre aux attentes des abonnés n'a eu de cesse de rechercher le fonctionnement le plus adapté au regard des contraintes sanitaires évolutives. Pour cela, une brone « Visio » interactive a été mise en place sur la commune de Lavérune.

Les modes de communication

les usagers du Syndicat ont à leur disposition, en plus des accueils clients, différents moyens pour poser leurs questions ou effectuer leurs démarches relatives au service de l'eau :

Le centre régional de relation clientèle SEMOP basé à BEZIERS, joignable au numéro suivant : 0977 408 408 ou à l'adresse : SUEZ Eau France, 2 route de Bessan à Marseillan

www.toutsurmoneau.com, le site internet de la SEMOP, sur lequel chaque abonné peut créer son espace client.

Une lettre d'information

Conçue comme un trait d'union entre les abonnés, le Syndicat et l'exploitant, elle est adressée deux fois par an avec la facture d'eau. Elle traite de sujets d'actualité et de dossiers thématiques permettant de connaître les réalisations du Syndicat et ses projets.

La téléreleve

Sur l'ensemble du périmètre déployé, les usagers du service bénéficient des téléservices suivant :

- L'alerte fuite: la détection d'un débit de nuit non nul pendant 4 jours consécutifs, synonyme de présomption de fuite, déclenche automatiquement l'envoi d'une alerte fuite, par sms, email ou courrier en fonction du canal de communication décidé par l'usager
- L'alerte surconsommation : de manière identique, une alerte est envoyée en cas de dépassement d'un seuil de consommation depuis le début du mois en cours. Ce seuil de consommation est paramétrable et donc ajustable par l'usager directement sur son compte client en ligne.
- un suivi continu de leur consommation d'eau sur l'espace « mon compte en ligne » accessible à partir du site www.toutsurmoneau.fr





LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci- dessous relèvent de la responsabilité du délégataire dans le cadre du contrat.

Pour chaque donnée et indicateur le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") est calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008. A défaut d'indication, le degré de fiabilité doit être considéré comme étant de qualité A pour "très fiable".

Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

| Indicateur du décret du 2 mai 2007 | 2023 | Unité |
|--|---------|-----------------------|
| D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis. * | 221 768 | Nombre |
| VP.056 - Nombre d'abonnements | 49 706 | Nombre |
| VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements | 843 | km |
| D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ | 2,18 | € TTC/m ³ |
| P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie | 99,7 | % |
| P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physicochimique | 99,4 | % |
| P104.3 - Rendement du réseau de distribution | 89,83 | % |
| P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable | 115 | Valeur de 0 à 120 |
| P1072 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable | 0,82 | % |
| P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau | 100 | % |
| P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés | 9,23 | m³/km/j |
| P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau | 7,12 | m ³ /km/j |
| Nombre de demandes d'abandons de créances reçues | 55 | Nombre |
| P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité | 0 | Euros par m3 facturés |

Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Publié le 21/10/2024

| Indicateur du décret du 2 mai 2007 pour les rapports | 2023 | : 034-253400659-20241016-RA_RP | S_2023-AU |
|--|-------|--------------------------------|-----------|
| soumis à examen de la CCSPL | 2023 | Office | |
| P151.1 - Taux d'occuπence des interruptions de service non programmées | 0 | Nombre / 1000 abonnés | |
| D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service | 1 | jour | |
| P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés | 96,75 | % | |
| P155.1 - Taux de réclamations | 5,3 | Nombre / 1000 abonnés |] |
| Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues | Oui | Oui / Non | |
| P154.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente | 1,83 | Nombre | |
| Nombre branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de cette année | 7 | Nombre | |
| % de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés | 0,01 | % | l |
| % de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de cette année | 1,1 | % | |

Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

| Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E | 2023 |
|--|------|
| Existence d'une mesure de satisfaction clientèle | Oui |
| Existence d'une commission départementale Solidarité Eau | Oui |
| Obtention de la certification ISO 14001 version 2015 | Non |
| Liaison du service à un laboratoire accrédité | Oui |

LES PERSPECTIVES 2023

ID: 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-A

Le Syndicat s'est doté d'un plan pluriannuel d'investissement qui est actualisé chaque année, sur la durée du contrat de délégation du service public del'eau d'une durée de 13 ans et devant se terminer en 2034

Ce PPI a été présenté avec beaucoup de réserves :

- D'une part, en raison du contexte économique (inflation, forte augmentation du prix des matières premières, augmentation des taux d'intérêts, pénurie de certains matériaux, ...) et du contexte international (guerre en Ukraine), Les projections peuvent être fortement réajustées.
- D'autre part, de la mise à jour du schéma directeur de production et d'adduction d'eau qui devrait être réalisé fin 2024. Le schéma définira les prochains investissments à mettre en œuvre, afin de subvenir aux besoins à l'horizon 2050. Ce document va avoir une incidence sur le plan prévisionnel d'investissment du Syndicat.

Plan Pluriannuel d'investissement 2024-2034

Le syndicat pour les 11 prochaines années, doit pour :

- le bon fonctionnement du Service,
- une gestion vertueuse de ses ressources dans le contexte du changement climatique
- un objectif de renouvellement des réseaux de 1% minimum

financer les travaux pour un montant de 126,51 M€ HT dont :

- Marché à bons de commande à hauteur de 52,1 M€ de travaux (4,7 M€ / an sur 11 ans comprenant la Maitrise d'œuvre) en autofinancement, sur fonds propres.
- Travaux structurants sur les 11 prochaines années : 64,50 M€ dont 55,3 M€ financés par emprunts.

L'investissement pour 2024

Pour l'année 2024, les **dépenses d'investissement** sont estimées à **25 086 320,44 €** et sont réparties en 7 chapitres. Le report du déficit antérieur est inclus pour 1 162 432,57 €.

| Aud | Dicionation | RàR | Proposition | ВР |
|------|---|--------------|---------------|---------------|
| Art | Désignation | Nan | BP | Dr |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 0,00 | 27 000,00 | 27 000,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 0,00 | 400 000,00 | 400 000,00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 1 636 152,29 | 19 116 867,71 | 20 753 020,00 |
| 16 | Capital à Rembourser - Emprunts et dettes | 0,00 | 2 206 792,77 | 2 206 792,77 |
| 4581 | Opérations pour le compte de tiers | 0,00 | 700 000,00 | 700 000,00 |
| | Sous Total (D R I) | 1 636 152,29 | 22 450 660,48 | 24 086 812,77 |
| 001 | quote-part Subvention | 0,00 | 209 075,10 | 209 075,10 |
| 041 | Déficit d'investissement | 0,00 | 1 162 432,57 | 1 162 432,57 |
| | Total des Dépenses d'Investissement | 1 636 152,29 | 23 822 168,15 | 25 458 320,44 |

Reçu en préfecture le 21/10/2024 Publié le 21/10/2024 ID : 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-AU

Détail des dépenses d'investissement pour :

• Chapitre 21 – Immobilisations coporelles

| Chapitre 21 | HT |
|--------------------------------------|--------------|
| Terrains | 200 000,00 € |
| Plantations | 50 000,00 € |
| Bâtiments d'exploitation | 70 000,00€ |
| Aménagement batiments d'exploitation | 20 000,00 € |
| Aménagement Bâtiments d'exploitation | 20 000,00 € |
| Matériel de bureau et informatique | 20 000,00 € |
| Mobilier | 20 000,00 € |
| Sous-total chapitre 21 | 400 000,00 € |

• Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Les travaux du raccordement de Vias sont inscrits au budget de 2024 pour un montant de 8 988 800,00 € HT

| Chapitre 23 | HT |
|---|-----------------|
| DUP - ForagesRessources | 116 600,00 € |
| Injection de l'eau BRL - Herault - Doublement Fabrègues | 47 700,00 € |
| Réservoirs, Station de Pompages Filliol - Debaille | 167 480,00 € |
| Sécurisation de Montagnac | 84 800,00 € |
| Vias Raccordement | 8 988 800,00 € |
| Coumonsec surpresseur | 2 014 000,00 € |
| MBC | 4 207 140,00 € |
| Ø600 TCSP Sète | 3 180 000,00 € |
| Lavérune Ø300 | 636 000,00 € |
| Travaux villages - Groupement de commandes | 212 000,00 € |
| Travaux Tram - 3M St Jean de Védas | 243 800,00 € |
| Sécurisation Vic la Gardiole | 212 000,00 € |
| Etudes - SIG - Schémas - Contrôles d'accés - Ect | 328 900,00 € |
| 2314- aménagement sur terrain Privé | 300 000,00 € |
| Sous-total chapitre 23 | 20 739 220,00 € |

Publié le 21/10/2024

ID: 034-253400659-20241016-RA RPQS 2023-AU ANNEXE 1 - FACTURE 120 M3 **JANVIER 2023**



réf. client : 98-1612538951 identifiant *: 9185 F120-0147117 facture n°:

contacts

60 earthfuntunquedac.teutsurmeneau.h

Service cilent du lundi au vendredi de lib à 19h et le samed) de 8h à 13h 0977 408 465

urprince 24N/24

0977 428 465

Eau do Bas Languedoc - service client TSA 50001 **36400 LA CHATRE**

7 eauthtoulanguedoc.tautaurmaneau.fr/acces

e-facture

Receyez sutre facture directament sur votre compte on ligne on optant pour l'e-facture sur executastanguedoc toutsurmonese tr

COURNONTERRAL EAU 120 M3 RAD SUEZ EAU FRANCE 8 RUE EVARISTE GALOIS 34500 REZTERS

Service de l'eau de votre commune

| SPECIMEN 120 M3 | | 17 Février 2023 |
|--|--------------------|-----------------|
| | m ³ | montant TTC |
| Votre abonnement | | 50,64 € |
| Votre consommation | 120 m ³ | 201,25€ |
| Net à payer | | 251,89 € |
| Merci de régler cette facture au pl Règlement à réception, sans escor | | |

Une indemnité forfaltaire de 40€ sera facturée à tout professionnet en retord de palement outre des intérêts de retord calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Prix TIC hors abonnement, errondi su centieure.

Répartition

Distribution de l'eau : 86 % Organismes publics : 14 %

* Cet abentified vous primetra de vius bruche de mandre attentiés à viete comple de ligne. Il pourre pass vius être demandé lors de vos contacts par Unigham.

Adresse desservie : COURNONTERRAL EAU 129 M3 RAD

RUE SPECIMEN 128M3 34448 COURNONTERRAL

Date et Lieu Signature

SUEZ EAU FRANCE 8 RUF EVARISTE GALOIS 34500 BEZIERS

RAD

COURNONTERRAL EAU 120 M3

IBAN :JOIGNEZ UN RIB ICS: FR51ZZZ885E09 RUM:TIP50033498F120-01471171000000000

Montant : 251,89 €

TIPS€PA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, l Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorises Eau du Bas Lanquedoc à envoyer des instructions à votre banque le pour débiter votre compte pour débiter votre compte conformément aux instructions de Eau du Bas Lanquedoc. Vous bénéficier du d'orbit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement d'offit étre présentée dans la 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués de votre banque. Le présent document que vous pouvez obtains auprès de votre banque. Le présent document que vous pouvez obtains auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

EAU DU BAS LANGUEDOC TSA 10019 41976 BLOIS CEDEX 9

033452379171

500334033428 1098F120-01471171000000000914105

25189



N°Facture: F120-0147117-1

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :

eaudubaslanguedoc.toutsurmoneau.fr

| Détail de votre facture | Quantité | Prix unitaire € HT | Montant € HT | Taux TVA | Montant € TTC |
|---|--------------------|-----------------------|-----------------|-------------|---------------|
| DISTRIBUTION DE L'EAU | | | 205,15 | | 216,44 |
| TRIMINOBA | | | | | |
| Part Délégataire du 01/01/2023 au 01/01/2024 | 1 | 18,55 | 10,55 | 5,5 | |
| Part Syndicat du Bas Languedoc du 01/01/2023 au 01/01/2024 CONSOMMATION | 1 | 37,4539 | 37,45 | 5,5 | |
| Part Délégataire T1 de 0 M3 à 120 M3 du B1/01/2023 au 01/01/2024 | 120 m³ | 0,6296 | 75,55 | 5,5 | |
| Part Syndicat du Bas Languedoc T1 de D M3 à 120 M3 du 01/01/2023 au 01/01/2024 | 120 m³ | 0,60 | 72,00 | 5,5 | |
| Préservation des ressources du 01/01/2023 au 01/01/2024 | 120 m ³ | 0,00 | 9,60 | 5,5 | |
| ORGANISMES PUBLICS | | | 33,60 | | 35,45 |
| AGENCE BHONE MEDITERRANEE CORSE Lutte contre la pollution du 01/01/2023 au 01/01/2024 | 120 m³ | 0,28 | 33,60 | 5,5 | |
| TOTAL HT MONTANT TVA (5.5 %) Total TTC TVA acquittée sur les débits | | | 238,75 13,14 | | 251,89 |
| Net à payer | | | | | 251,89 |

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT: Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU: Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREIT98F00F120-0147117000251894N

Comment régler votre facture ?

- Depuis votre compte en ligne eaudubasianguedoc.toutsurmoneau.fr de façon rapide et sécurisée par :
- . Prélèvement automatique tous les mois ou à chaque facture,
- . e-TIP (paiement à la demande à partir de votre code IBAN et de votre téléphone mobile),
- . Carte bancaire.
- Par virement, sur notre compte bancaire FR8620041000015785550X02075 en indiquant votre référence client (98-1612538951) et le numéro de votre facture.
- Par carte bancaire en composant le 0800 948 408 depuis la France (Appel gratuit depuis un poste fixe) ou le +33 (0)977 407 790 depuis un poste à L'étranger.
- Par courrier en mettant dans l'enveloppe jointe que vous devez affranchir (attention des délais indépendants de nos services peuvent entraîner des frais de retard de paiement):
- . Le TIP SEPA signé, accompagné, au premier paiement, d'un Relevé d'Identité Bancaire,
- . Un chèque daté et signé établi à l'ordre de Eau du Bas Languedoc , accompagné du TIP non signé.
- En espèces en vous rendant à La Poste avec votre facture pour lecture du code barre.



ANNEXE 2 – FACTURE 120 M3 - 1 - 1 - 1034-25340/0459-20241016-RA_RPQS_2023-AU JANVIER 2024



réf. ctient : 98-1612538951 identifiant *: 9185 facture n° : F120-0157456

contacts

52 modulestate product butsurmanesu.fr

Service client de landi au vendredi de lib à 19h et le samedi de Bh à 13h

H2 9577-406-465

urgesca 24h/24

(2) 0377 428 465

East du Bas Languedoc - service client

TSA 50001

36400 LA CHATRE

eaudebaslanguedoc.toutsur oneau ir/accee

e-facture

Recever wotre facture directement sur votre compte en ligne en optent pour l'e-facture sur caudubast guedoc.tontsurmeneau.fr



COURNONTERRAL EAU 120 M3 RAD SUEZ EAU FRANCE 8 RUE EVARISTE GALOIS 34500 BEZIERS

Service de l'eau de votre commune

| SPECIMEN 120 M3 | | 10 Janvier 2024 |
|--------------------|--------------------|-----------------|
| | m ³ | montant TTC |
| Votre abonnement | | 50,64 € |
| Votre consenmation | 120 m ³ | 211,00€ |
| Net à payer | | 261,64€ |

Merci de régler cette facture au plus tard le 11 janvier 2024 Règlement à réception, sans escompte.

Une intermité farfataire de 460 pera facturée à tout professionnel en retard de pasimier) outre doc intérête de rotard calculés au teur appliqué par la Banque contrelle cumpéente à son epération de refrancement de plus récente mujeré de 40 points de powrantage. Pris TEC hars adennement arrond ou certifine.

Répartition



Distribution de l'eau : 86 %

Organismes publics : 14 %

Confidentials permetto de vous mucios securiose à votre compte en tigne. Il nourra aussi vous être demande lois de vos contacts par telephoni.

Adresse desservie : Cournonterral fau 129 m3 rad RUE SPECIMEN 120M3 34440 COURNONTERRAL

Date et Lieu Signature

COURNONTERRAL EAU 120 M3
RAD
SUEZ EAU FRANCE
8 RUE EVARISTE GALOIS
34500 BEZIERS

IBAN: JOIGNEZ UN RB ICS: FR512ZZ885E09 RUM: TIP50033498F120-01574561000000000

Montant : 261,64 €

TIPSEPA

La mensualisation : le choix de la tranquillité

Mandat de prolèvement SEPA pancturel : En segrant ce formulaire de mandat, vasa sistociese fau de des Languedoc à einocyer des instructions à votre banque a pour défisiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte à conformément aux instructions de faut du Bas Languedoc. Vous bénéfocer du genéte d'etre emboursé par votre banque sens les conditions de écrites dans le convention que vous vivez passée avec effec. Une demande de remboursement à convention que vous vivez passée avec effec. Une demande de remboursement à correct de la convention que vous vivez passée avec effec. Une demande de remboursement à correct de la convention que vous pour un prélèvement autorisé. Vos s'unes conservant le présent mandat le sont explequés dans un document que vous pouvez trêtem auprès de votre fisances. Le présent document à un des un emandat de présent mandat le sont explequés dans un document que vous pouvez trêtem auprès de votre fisances. Le présent document à un des un emandat de présent mandat. Par présent de présent de compte la votre l'autorie de mandat de présent des parties de la votre fisances. Le présent document que vous pouvez trêtem auprès de votre fisances. Le présent document que vous pouvez trêtem à la présent de la compte de la comp

EAU DU BAS LANGUEDOC TSA 10019 41976 BLOIS CEDEX 9

033462610702

500334033428 0898F120-01574561000000000909105

26164



nour en savoir +

Cheisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remptir compiètement la machine à taver, couper l'eau lors du bressage des dents, utiliser juste ce qu'it faut de liquide vaisselle et de lessire, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :

eandubaslanguedoc.tontsurmoneau.lr

| | | | NºFachare : F120- | | | |
|--|--------------------|-----------------|------------------------|-------------|---------------|--|
| Détail de votre facture | Occasiité | Priz unitaire : | Martini C ET | Tunk IVA | Montant € TTC | |
| DISTRIBUTION DE L'EAU | | | 214.29 | | 224.11 | |
| USONNEMENT | | | | | | |
| Part Délégataire de 01/81/2024 au 31/12/2024 | 1 | 10,95 | 10,95 | 5,5 | | |
| Part Syedicat de Bas Languados de 61/61/2624 de 31/12/2624 CONSONDATION | 1 | 37,0457 | 37,05 | 5,5 | | |
| Part Délégataine T1 de 0 M3 à 120 M3 du 01/01/2024 au 31/12/2024 | 129 m ³ | 0,6540 | 78,48 | 5,5 | | |
| Part Symilicat du Bas Languedoc Tt de B M3 à 126 M3 de 81/01/2024 au 31/12/2024 | 120 m² | 1,6526 | 78,31 | 5.5 | | |
| Préservation des ressources du 81/61/2024 au 31/12/2024 | 129 m ¹ | 0,88 | 7,48 | 5,5 | | |
| DEANISMES PUBLICS | DE L | | 13,62 | | 5,0 | |
| GENCS ANGUE MEDITERNAMEE CORSE Lutte contre la polleción du 81/81/2024 au 31/12/2024 | 320 m ³ | 9,28 | 33,60 | 5,5 | | |
| OTAL HT AONTANT TVA (5.5 %) Intal TTC TVA acquittée aur les délats | | | 247,99 13,65 | | 261,6 | |
| Net à payer | | | | | 241,64 | |

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ARCOMENTAL : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

INSTRUBITION DE 1 % No : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

nature), sen tractement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE R'TAB: Cet organisme public percoit des redevances avec tenquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre tes pollutions agricotes, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le sile internet mentionnéen haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courrel à l'adresse privacy, francefissuez com ou par courrier à votre du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour C821, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de ctient, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TRE/T98F00F120-0157456000261644N

Comment régler votre facture ?

- Depuis votre compte en tigne condubasianguedoc.toutsurmoneau.tr de façon rapide et sécurisée par :
- . Prélèvement automatique tous les mois ou à chaque facture,
- . e-TIP (palement à la demande à partir de votre code IBAN et de votre téléphone mobile).
- . Carte bancaire.
- Par virement, sur notre compte bancaire FR862884188981578555XX2875 en Indiquant votre référence client (98-1412538751) et le numéro de votre facture.
- -Par carte bencaire en composant le 0800 948 480 dépuis la France (Appet gratuit depuis un poste fixe) ou le +33 (0)977 467 790 depuis un poste à l'étranger.
- -Par courrier en mettant dans l'enveloppe jointe que vous devez affranchir lattention des délais indépendants de nos services peuvent entraîner des frais de retard de naiement :
- Le TIP SEPA signé, accompagné, au premier palement, d'un Retevé d'Identité Bancaire,
- . Un chèque daté et signé établi à l'ordre de Eau du Bas Languedoc , accompagné du TIP non signé.
- En espèces en vous rendant à La Poste avec votre facture pour lecture du code barre.

Publié le 21/10/2024



ANNEXE 3 - INFORMATION AGENCE DE L'AGENCE DE L'EAU RMC



Liberei Egatuti Francoisi



L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,95 € TTC/m² et de 4,30 € TTC/m² en France*. Environ 12,5 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cat impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pestiodes et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones hun des et des milieux mains.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'éau.







ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2023

60% des aides* attribuées en 2023 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (84,6 millions €)

590 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 6.75 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 123 000 habitants.

Pour sécuriser l'alimentation en eau potable

(36,7 millions €)

90 opérations ont bénéficié de l'aide de l'appel à projets lancé pour accompagner la mesure 14 du Plan eau.

Pour dépolluer les eaux

(135 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 74 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 27,6 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (79,5 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 59,2 M€ d'aides.

Pour réduire les pollutions industrielles

(10 millions €)

6119 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

▶ Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable

(7,3 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 4,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 4,9 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

▶ Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité

(85,5 millions €)

53,8 km de rivières restaurées et 85 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 2 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 2 ha d'herbiers.

Pour la solidarité internationale

(5,3 millions €)

60 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 20 pays en développement.

^{*} incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2024

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12,5 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 39,5 € par mois pour sa facture d'eau, dont 4,9 € par mois pour les redevances.

72,3% (412,1M€) payés par les ménages et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries) comme redevance de pollution domestique



0,8% (4,4M€)
payés par les irrigants et les éleveurs
comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau.

13% (74,1M€)

payés par les collectivités comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau.



2,5% (14,2 M€) payés par les pêcheurs, chasseurs, propriétaires de canaux ou d'ouvrages de stockage.

8,2% (46,8 M€)
payés par les industriels et les activités
économiques comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau



3,3% (18,6M€)

payés par les distributeurs de produits phytosanitaires (essentiellement vendus aux agriculteurs) et répercutés sur le prix des produits comme redevance de pollution diffuse.

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

36,7% (194,6M€) aux services publics d'eau et d'assainissement

pour l'épuration des eaux usées urbaines



0,7% (3,8M€)

à la solidarité internationale : accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies.

34,1% (181M€)
pour les économies d'eau et la



MONTANT

DES AIDES EN 2024: 530,3 M€



2,6% (14M€)

aux exploitants agrícoles pour des actions de réduction des pollu-tions dans l'agriculture.

protection de la ressource en eau : protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource.



PRÉVISIONNEL

2,7% (14,3M€)

aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires..., pour l'animation des politiques de l'eau : études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information.

17,4% (92,3M€) aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité : zones humides et cours

d'eau (renaturation, continuité écologique).

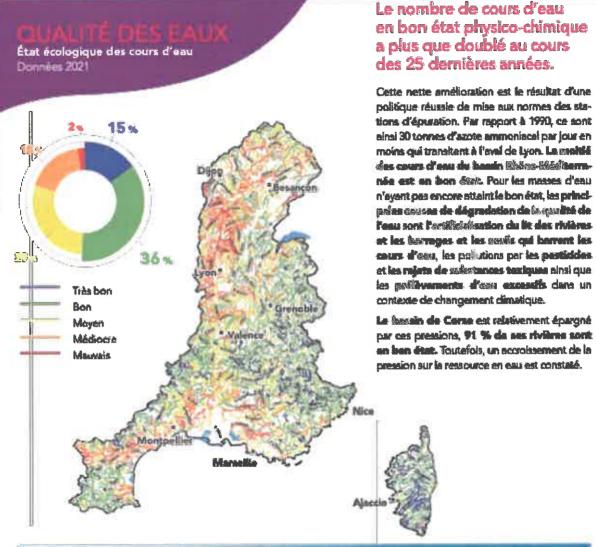


5,7% (30,3M€)

aux acteurs économiques non agricoles **pour la dépollution industrielle**.

- Ces montants n'intègrent pas les crédits fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- Solidarité envers les communes rurales: l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- L'agence de l'eau contribue également au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2024 s'élève à 103,1 M€.







Décenvez l'état de santé des rivières en France avec l'application mabile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- 20 % du territoire français.
- > 20 % de l'actività agricole et industrielle
- 50 % de l'activité touristique
- 11000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 330000 habitents permanents.
- 3,4 millions de touristes chaque année
- 3000 km de cours d'eau
- 1000 km de côtes





ACHRICE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE 2-4, allée de Lodr 69363 Lyon Codex 07 Tel.: 04 72 71 26 00 www.saunte.fr - www.sauvoreleau.fr

M'Esseventione | Conventions | Reserventions | Reservention | Rese



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Service Public d'eau potable



Exercice 2023



PRESENTATION DE LA SEMOI

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le service public de l'eau potable est géré au travers d'un contrat de concession de 13 ans, passé avec la Société d'Economie Mixte à Opération unique (SEMOp) « Eau du Bas Languedoc ».

Cette société d'un capital social de 1M€ est composé :

- du Syndicat qui détient 40% du capital.
- D'un opérateur économique, SUEZ EAU France, qui détient 60% du Capital

Cette société devient la 1ère société à mission dans le domaine de l'eau.qui fait le choix de mesurer son impact sur la planète et sur la société.

En raison du changement de contrat, l'année 2022, a été marquée par une une augmentation significative de contacts clients en passant de 30 841 contact en 2021 à 60 898 contacts en 2022. Les principaux motifs des demandes des abonnés portent sur la facturation, le règlement, l'encaissement et sur des informations diverses sur la nouvelles société SEMOp Eau du Bas Languedoc.

En date du 21 décembre 2022, un avenant au contrat a été conclu, dont l'objet est :

- De modifier le périmètre géographique du contrat de concession à la suite de la sortie de la Commune de Murviel-lès-Montpellier du périmètre du contrat de concession ;
- De mettre à la charge de la SEMOP Eau du Bas Languedoc le paiement des redevances portant occupation du domaine public conclue avec des tiers pour la gestion du service public de l'eau potable ;
- De mettre en cohérence les articles 12.5 et 16.2 et 3.3 de l'annexe 6 du contrat relatif aux modalités de comptabilisation financière du renouvellement ;
- De prendre en compte les obligations incombant à la SEMOP Eau du Bas Languedoc issues de la loi du 24 août 2021 relative au respect du principe d'égalité des usagers devant les services publics, de neutralité et de laïcité dans ces services
- De modifier la périodicité de l'actualisation des tarifs du contrat.

Présentatuion de la SEMOP



public



ID: 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-AU

1^{ère} entreprise à missions dans le domaine du service

L'ego du BAS LANGUEDOC

Une SEMOP à Mission



Raison d'être

Au sens de l'article 1835 du Code civil, la raison d'être constituée des principes dont la Société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité, est la suivante :

« Assurer l'accès de tous à un service public d'alimentation en eau potable, géré de façon durable. » Expérience des SEMOP



Définie ensemble



Objectifs de développement durable

Objectifs sociaux et environnementaux

La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Aux termes de l'article L 210-10 du Code du commerce, les objectifs sociaux et environnementaux que la Société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité, sont les suivants :

- Préserver les ressources en améliorant la performance du service et en favorisant la maîtrise des consommations
- Réduire les émissions de CO2
- · Améliorer l'efficacité énergétique
- · Protéger la biodiversité

Organisation de la SEMOP

Permettre au SBL en sa qualité d'actionnaire minoritaire d'avoir un accès transparent à l'ensemble des données techniques et financières relatives à l'exploitation de la SEMOP et disposer d'un contrôle véritable sur ces données





Publié le 21/10/2024



ID: 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-AU



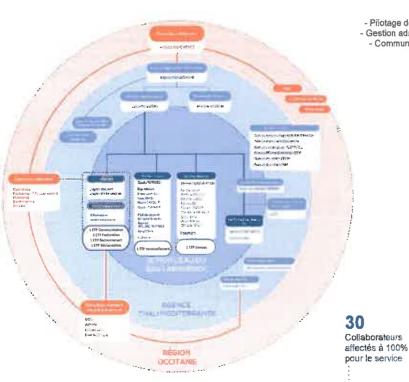
l.'ecu du BAS LANGUED⊜C

Qualité du service rendu aux usagers

La création de la SEMOP est l'occasion de **renforcer la relation de proximité entre les usagers et leur service de l**'eau. Cette relation s'appuie sur les outils solides de relation client développés par SUEZ pour les usagers du service.



Organisation future de la SEMOP



L'equidu BAS LANGUEDOC

- Interlocuteur privilégié - Pilotage de la période préparatoire - Gestion administrative de la société - Communication et valorisation de l'action de la SEMOP

- Pilotage opérationnel de l'activité
- Management des équipes



Responsable de contrat

- Revue et suivi contractuel - Elaboration des tableaux de bord





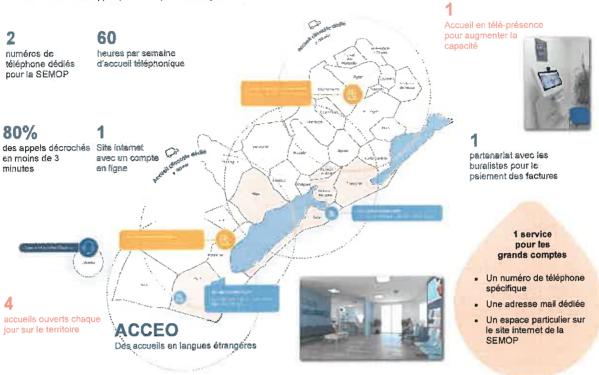


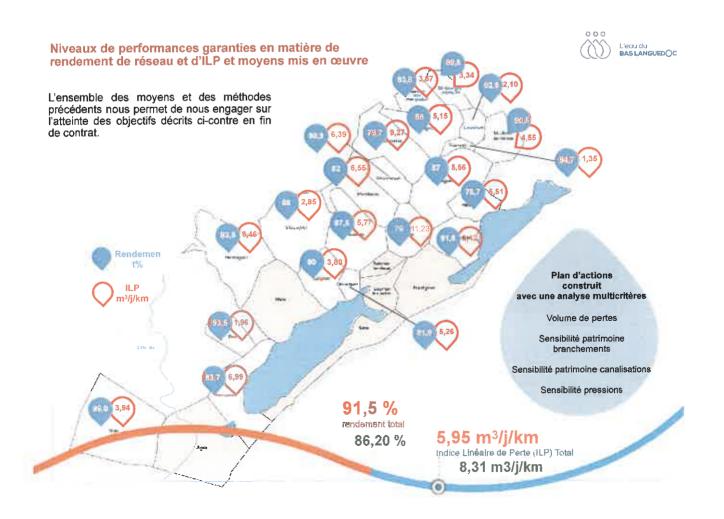


(J'eav du BAS LANGUEDOC

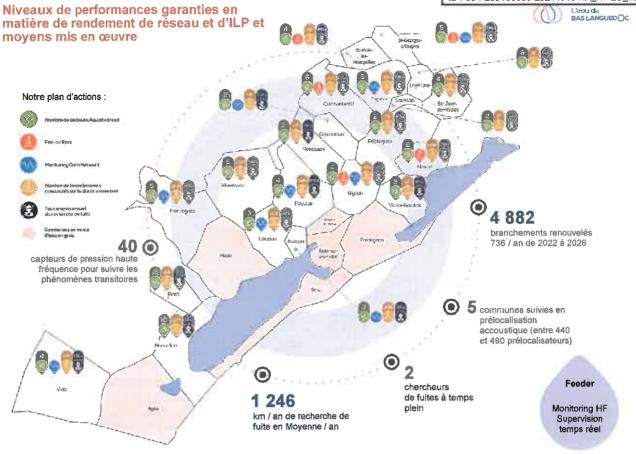
Qualité du service rendu aux usagers

La création de la SEMOP est l'occasion de **renforcer la relation de proximité entre les usagers et leur service de l'eau**. Cette relation s'appuie sur les outils solides de relation client développés par SUEZ pour les usagers du service.









Qualité et pertinence des investissements concessifs proposés au regard des besoins du SBL



18 réservoirs à réhabiliter sur le périmètre de la concession. SUEZ s'engage à assurer la continuité de service et à conserver une capacité de stockage suffisante.



| Commune | Bildorette | 2022 | 2023 | 2024 | 2023 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|-------------------------|---------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Balaruc-fes-Bains | Salaru: | | | | | | | | |
| Cournonsec | DOM: | | 1 1 | | | | l í | | |
| Cournonsec | Anden/Vieux | | | | | | | | |
| Cournosterral | Ste Cádle | | | | | | | | |
| Cournonterral | Fectal êre | | | | | | | 0 | |
| l'abregues | Ai toro ite | | | | | | | | |
| Gigean | Autoroute | | | | | | | | |
| Loupian | Tour | | _ | | | | | | |
| Loupian | La Gerngue | | | | | | | | |
| Montbazin | VI age (tour) | | - | | | | | | - 1 |
| Murviel les Montpellier | Les Ifs | _ | | | | | | | |
| Murvietles Montpellier | Cladissous | | | | | | | | |
| Pignan | Gardies | | | | | | | | |
| Рідлап | Virage | | | | | | | | |
| Poussan | Tau | | | | | | | | |
| Saint Georges d'Orques | La Cacelle | | | | | | | | |
| Vic la Gardiole | Garrigues | | | | | | | | |
| Vellewryrae: | Tour | | | | | | | | |

Comité Travaux réuni tous les 6 mois minimum conducteur d'opération votre interlocuteur unique

ans pour réaliser les travaux de réhabilitation à compter 2022 de 2022 réalisation

réalisation de tous les travaux de mise à niveau des conditions de travail

3 ans pour réaliser les travaux de sureté des

2022

sites à compter de

+ 5,6 M€ de travaux sur les réservoirs hors travaux de renouvellement



Qualité et pertinence des investissements concessifs proposés au regard des besoins du SBL

L'eou du BAS LANGUED () C

Ensemble de travaux concessifs prévu afin de procéder à la mise à niveaux des biens du Syndicat et à la mise en conformité avec les dispositions du Code du Travail.

MISE À NIVEAU DES BIENS

 Réhabilitation des forages de Florensac (0)

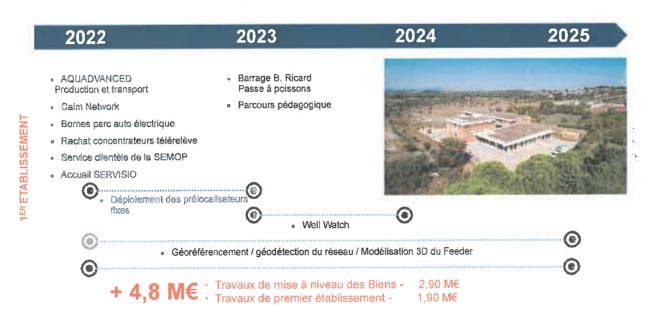








- Réfection Florensac / siège SEMOP
- Gestion des pesticides à Pignan
- Remplacement PAX / FeCI3
- Mise à niveau des DUP
- Recyclage des eaux de lavage Fabrègues
- Modernisation synoptiques TOPKAPI





QUELQUES FAITS MARQUANTS 2023

Reprise de la compétence distribution pour la commune de Murviel les Montpellier.

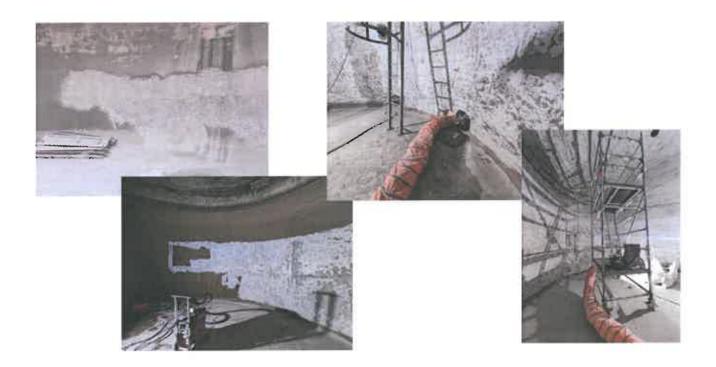
Suite à l'entrée an vigueur de l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public, le service de distrution d'eau potable sur le territoire de la commune de Murviel les Montpellier est effectiué par la régie des eau de Montpellier.

Le syndicat exerce pour cette commune les compétences de Production et Adduction d'eau potable..

Exploitation des usines

Interventions de la société fermière sur les ouvrage du Syndicat :

Travaux de réhabilitation des réservoirs de Cournonsec Vieux et Cournonterral Ste Cécile

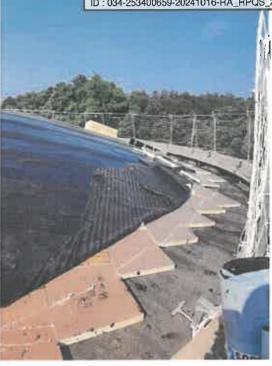






2023-06 Cournonterral Sainte Cécile avancée de l'étanchéité des toitures! Enlèvement des terresnettoyage-isolation et étanchéité.







2023-04-Cournonterral Sainte Cécile ça avance aussi on est à l'étape de balais diélectrique avant couche de finition bleu!



2023-05 Cournonterral Sainte Cécile petite cuve peau neuve!

2023-04 Avancée sur Cournonsec Vieux => dernière ligne droite avant remise en eau!

2023-05-Cournonsec vieux fait peau neuve plus qu'à remettre en eau pour la saison!

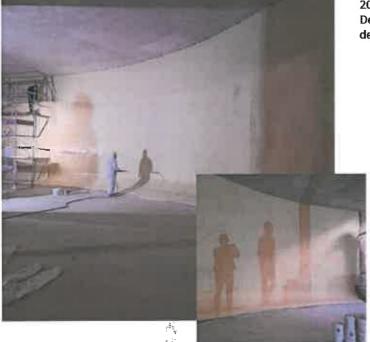


Publié le 21/10/2024



ID: 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-AU

2023-11-07-Quelques nouvelles des travaux concessis : Dernière ligne droite pour les travaux de réhabilitation de la cuve de Cournonterral Sainte Cécile 3000m3





Travaux de réhabilitation des puits de pompage de la station André FILLIOL









2023-03 Démontage d'une pompe à ligne d'ar bre sur l'usine de Florensac.





2023-04 Début de l'instrumentation sur les forages de Florensac pour une meilleure connaissance du fonctionnement et mise en œuvre de Well watch.



2023/11/08

Fin de la réhabilitation des puits de Florensac P1-P2-P3-P6-P7 Fin du nettoyage de l'ensemble des puits du champs captant Reste à faire:

- => 2 pompes à renouveler !
- => finaliser la mise en place de l'instrumentation pour Well-Watch









Travaux sur la Station de potabilisation G. DEBAILLE à Fabrèques ID : 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-AU



2023-08-31 Fin d'été dynamique sur Fabrègues avec aujourd'hui le remplissage de la cuve de chlorure suite à la fuite côté aspiration





Travaux sur la Station de pompage Saint Martin à Cournonsec





Travaux sur la Station de pompage RN 113 à Loupian

ID: 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-AU



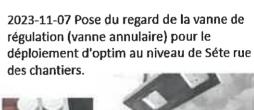
2023-11-07 Essais avec la DT et le LyRe sur le bas service de EBL en vue des travaux de réhabilitation du réservoir de Balaruc et Gigean.



Travaux de pose d'une vanne de régulation à Séte quartier de la pointe longue















24

Exploitation des réseaux

Interventions de la SEMOP sur les réseaux de d'adduction et de distribuition d'eau potable

Travaux de pose d'une vanne de régulation à Séte quartier de la pointe longue



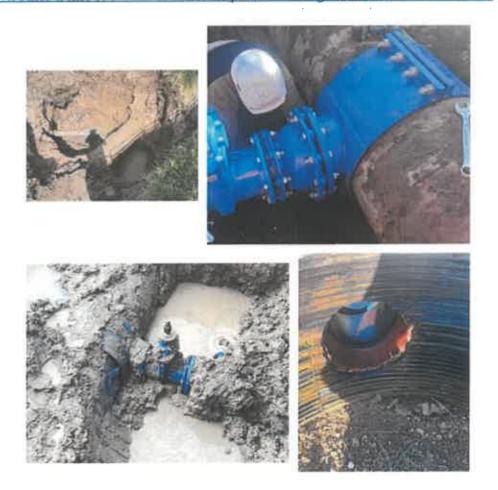
Réparation suite à une casse sur le réseau de distribution de Villeveyrac



Réparation suite à une casse sur le réseau de distribution de Vias ID: 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-AU



Réparation suite à une casse sur le colier de prise en charge sur le 0700 à Florensac



Réparation suite à une casse sur 6700 entre Florensac et Mars eill 110 : 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-AU

















Réparation sur un emboitement sur Ø700 à Florensac



Réparation suite à une casse sur Ø600 sur la RD entre Frontignan et Sète























Publié le 21/10/2024



L'INSTITUTION

Créé par arrêté préfectoral en date du 20 mars 1946, le Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau des communes du Bas Languedoc est aujourd'hui un syndicat mixte fermé composé de 54 délégués représentant 27 communes adhérentes par le biais de 1 Métropole et de 2 communautés d'Agglomérations, à raison de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune desservie désignés par le conseil métropolitain ou. les conseils communautaires

Le Comité syndical a été renouvelé dans sa totalité, à l'issue des élections municipales et communautaires de 2020.

En date du 5 octobre 2023, dans un souci de bon fonctionnement des institutions, il a été proposé de modifier l'article 9 de statuts du Syndicat:

« Le SBL est administré par un Comité syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des établissements adhérents, à raison d'un délégué par Commune territorialement concernée et desservie par le réseau d'adduction du Syndicat et d'un délégué par EPCI membre.

Il est désigné pour chaque délégué titulaire, dans les mêmes conditions, un délégué suppléant appelé à siéger au Comité syndical avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement du délégué titulaire. »

Après validation par les collectivités membres, L'arrêté préfectoral est entrée en viguer au 1er mars 2024.



L'ORGANISATION

Les collectivités membres

Adhèrent, délèguent la compétence eau potable, désignent leurs délégués qui formeront le Comité lors d'un Conseil Métropolitain ou Communautaire.

Le Comité

Assemblée délibérante plénière

Elit le Président, les Vice-présidents et les différente commissions

Règle par ses délibérations les affaires majeures du Syndicat, délibère sur le choix du futur mode de gestion du service public de l'eau, sur les contrats de délégation de service public et ses avenants, décide des grandes orientations du service public de l'eau et des investissements à réaliser, vote le budget, les comptes et le prix de l'eau.



Le Président

Organe exécutif

Représente le Syndicat, préside le Comité et le Bureau, fixe leur ordre du jour, prépare et exécute les délibérations, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes, prend les décisions dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation du Comité.



Les Commissions

1 Commission consultative du service public local de l'eau

Participe à la gestion, au contrôle et à l'amélioration du service public de l'eau, en permettant aux représentants des usagers de s'exprimer.

Elle est composée d'élus et de membres d'associations locales

et

Les Vice-présidentes et Vice-présidents

Prennent les décisions dans les domaines que le Président leur a délégué.

composent

Le Bureau

Assemblée délibérante restreinte

Gère les affaires courantes, prend les décisions dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation du Comité (programmes et avant-projets de travaux, marchés publics, biens mobiliers et immobiliers, etc.).

3 Commissions techniques obligatoires

Etudient et rendent un avis sur les questions à soumettre au Comité et au Bureau dans les domaines suivants : appels d'offres, délégation de service public, contrôle financier.

Les représentants dans les instances de la SEMOP

Administrent, Participent, Etudient et Déterminent les orientations de l'activité de la SEMOP et veillent à leur mise en œuve. Emettent un avis sur les questions à soumettre au Comité et au Bureau dans les domaines suivants : appels d'offres et jurys, délégation de service public, contrôle financier.

Les instances

Le Syndicat est administré par deux instances délibérantes que sont :

- le Comité syndical
- le Bureau

le Président, organe exécutif, qui a lui même donné délégation à ses Vice- présidents.

Le Comité syndical

Le Comité est constitué 2 délégués par commune desservie, soit au total 54 délégués pour les 3 intecommunalités qui compose le Syndicat

28 délégués pour Sète Agglopole Méditerranée

| | | | Pélégués Titula | ires | | D | élégués Sup éar | nts |
|--------------|-----|---------------|-----------------|-------------------|-----|----------------|-----------------|-------------------|
| Collectivité | | Nom | Prénom | Commune desservie | | Nom | Prénom | Commune desservie |
| | M. | ALOY | Frédéric | FRONTIGNAN | M. | ARCHIMBEAU | Nicolas | MEZE |
| - 1 | Mme | ANTERRIEU | Anne-Marie | MONTBAZIN | Mme | AUTHIE | Blandine | SETE |
| | M, | ANTIGNAC | Stéphane | BALARUC LES BAINS | Mme | BASSI-ALLEMAND | Sarah | MARSEILLAN |
| | M. | ARAGON | Jean-Claude | MARSEILLAN | М. | BIGNON | Walter | MARSEILLAN |
| 1 | M. | BERGE | Jacques | GIGEAN | M. | BRAS | Pierre | BOUZIGUES |
| | M. | BERTES | Alain | GIGEAN | Mme | BROUILLET | Danielle | BALARUC LE VIEUX |
| | M. | BOSC | Marcel | BALARUC LE VIEUX | M. | CANOVAS | Gérard | BALARUC LES BAINS |
| | M. | COMMEINHES | François | SETE | M. | CANOVAS | Antoine | GIGEAN |
| | M. | DALOZ | Aurélien | MONTBAZIN | M. | DALBIGOT | Jean-Christo | MEZE |
| | M. | DAUGA | Jean-Marc | POUSSAN | M. | DURAND | Chisto he | MIREVAL |
| | M. | DEMOLLIERE | Jean-Pieπe | MIREVAL | Mme | FISHER | Marie-Antoin | MONTBAZIN |
| | M. | FERNANDEZ | Angel | BALARUC LES BAINS | Mme | GELLIDA | Geneviève | BALARUC LE VIEUX |
| | Mme | FERRIER | Magali | VIC LA GARDIOLE | M, | GUILLAUD | Benoît | GIGEAN |
| SAM | M. | GARCIA | Michel | VILLEVEYRAC | M, | GUIRAO | Fabien | VILLEVEYRAC |
| Š | M. | GRAINE | Marcel | MEZÉ | Mme | KERBIGUET | Elodie | BOUZIGUES |
| | M. | GYBELY | Claude | BALARUC LE VIEUX | M. | LAURENT | Olivier | FRONTIGNAN |
| | Mme | ROQUES | Alicia | BOUZIGUES | M. | LINARES | Loic | FRONTIGNAN |
| | M. | MICHEL | Yves | MARSEILLAN | M. | MARIEZ | Ріепе | POUSSAN |
| | M. | MUSENGER | Pascal | LOUPIAN | M. | MARQUES | Hervé | SETE |
| | M. | NICOLAS | Numa | MEZE | Mme | MICHELON | Céline | VILLEVEYRAC |
| | M. | NIDECKER | Georges | VIC LA GARDIOLE | Mme | MULET | Céline | LOUPIAN |
| | M. | RAJA | Cédric | BOUZIGUES | Mme | RAMBEAU | Sandra | MIREVAL |
| | M. | SABATIER | Vincent | SETE | M. | RIBES | Josian | MONTBAZIN |
| | Mme | SABORIT | Ghislaine | LOUPIAN | Mme | SANCHEZ | Florence | POUSSAN |
| | Mme | SAINT-ELLIER | Catherine | MIREVAL | Mme | SAVEY | Laëtitia | VIC LA GARDIOLE |
| | M. | SAVY | Max | FRONTIGNAN | Mme | TORRENT | Elisabeth | BALARUC LES BAINS |
| | M. | VALLAT | Stéphane | VILLEVEYRAC | M, | VERGOZ | Luc | VIC LA GARDIOLE |
| | M. | VANDERMEERSCH | Bruno | POUSSAN | M. | VIDAL | Bernard | LOUPIAN |

• 18 délégués pour Montpellier Méditerranée Métropole

| | Délégués Titulaires | | | | Délégués Supléants | | | | |
|--------------|---------------------|---------------|----------------|-------------------------|--------------------|-----------------|-----------|-------------------------|--|
| Collectivité | Nom | | Prénom Commune | Commune desservie | Nom | | Prénom | Commune desservie | |
| | M. | ALAUZET | Jean-Marc | FABREGUES | M. | ARS | William | COURNONTERRAL | |
| | M. | LAFARGUE | Philippe | SAUSSAN | M. | BRIANE | Théo | LAVERUNE | |
| | Mme | CINCON | Sylvie | PIGNAN | Mme | CASSAR | Michelle | PIGNAN | |
| | М. | CUSIN | Gilles | MURVIEL LES MONTPELLIER | Mme | DUBOUCHER | Danièle | PIGNAN | |
| | М. | DELMAS | Olivier | COURNONTERRAL | Mme | ENJALBERT | Laurence | LAVERUNE | |
| | Mme | EVOUNA NGOUMA | Graziella | ST GEORGES D ORQUES | Mme | FABRY | Véronique | ST JEAN DE VÉDAS | |
| эм | Mme | GACHON | Anne | COURNONTERRAL | Mme | FOURCADE | Mylène | FABREGUES | |
| | Mme | ILLAIRE | Régine | COURNONSEC | Mme | GANGA | Muriel | SAUSSAN | |
| | M. | LENOIR | Philippe | LAVERUNE | M. | GRENIER | Bemard | SAUSSAN | |
| | M. | MARTINIER | Jamues | FABREGUES | M. | NICOLAS | Ріеле | ST GEORGES D ORQUES | |
| | M. | NURIT | Gilles | COURNONSEC | M. | OLIVIER | Marc | COURNONTERRAL | |
| | М. | PETIT | François | LAVERUNE | M. | ORTIGOSA | Patrick | MURVIEL LES MONTPELLIER | |
| | М. | REVOL | René | MURVIEL LES MONTPELLIER | Mme | PAPROCKI-CAMARD | Juliette | MURVIEL LES MONTPELLIER | |
| | Mme | RIMBERT | Anne | ST JEAN DE VÉDAS | Mme | PHAURE | Pascale | COURNONSEC | |
| | M. | RIO | François | ST JEAN DE VÉDAS | M. | PHILIPPOT | Jacques | ST GEORGES D ORQUES | |
| | М. | SABLOS | Gérard | PIGNAN | M. | PIC | François | COURNONSEC | |
| | М. | SCHMITT | Jérôme | ST GEORGES D ORQUES | M. | PIOT | Jean-Paul | ST JEAN DE VÉDAS | |
| | М. | VERA | Joel | SAUSSAN | M. | SOUVEYRAS | Christian | FABREGUES | |

• 9 délégués pour la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

| Collectivité | Délégués Titulaires | | | | | Délé ués Su léants | | | |
|--------------|---------------------|------------|-----------|-----------|-----|--------------------|----------|-------------------|--|
| | | Nom | Prénom | | | Non | Prénom | Commune desservie | |
| САНМ | М. | AUDOUI | Philipple | MONTAGNAC | M. | BLAYES | Julien | PINET | |
| | М. | DARTIER | Jordan | VIAS | M. | BOLINCHES | Jacques | VIAS | |
| | М. | FAGES | Roger | MONTAGNAC | M. | GUIRAO | Jean-Luc | MONTAGNAC | |
| | М. | GARROUSTE | Julien | PINET | М, | LLOPIS | Yann | MONTAGNAC | |
| | М. | GLOMOT | Rémi | AGDE | Mme | MAERTÉN | Marion | AGDE | |
| | Mme | MABELLY | Laurence | AGDE | Mme | PRADES | Muriel | VIAS | |
| | M. | PEGURIE | David | PINET | Mme | SIMONNET-GUILLEMIN | Svetlana | PINET | |
| | М. | SAUCEROTTE | Bemard | VIAS | M. | TOURREAU | Ghislain | AGDE | |



Le Comité qui réunit l'ensemble des représentants des collectivités membres :

- Elit le Président et le Bureau et leur donne délégation pour le règlement de certaines affaires;
- Désigne les membres du Comité qui siègent au sein des commissions syndicales et des organismes extérieurs,
- Adopte son règlement intérieur ;
- Adopte les statuts de l'établissement public.

Il délibère notamment sur :

- Le budget et le compte administratif du Syndicat;
- Le prix de l'eau;
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau ;
- La délégation du service de l'eau potable et les avenants à la convention;
- Le rapport annuel du délégataire ;
- Les programmes d'investissements nécessitant un recours à des procédures formalisées de mise en concurrence en raison de leur montant ;
- La gestion du personnel (création d'emplois, régime indemnitaire, ...).

Le Comité syndical se réunit traditionnellement, et conformément à la réglementation, au minimum une fois par semestre. Les 4 séances de 2023 ont donné lieu à 15 délibérations.

Le Bureau

Le Bureau est constitué du Président et de 9 Vice-Présidents, pour la nouvelle mandature :

Le Président : Yves MICHEL - Vice-Président de Sète Agglopole Méditerranée, Maire de MARSEILLAN

En qualité d'organe exécutif, le Président dispose de pouvoirs propres. Il représente le Syndicat, préside le Comité et le Bureau, en fixe l'ordre du jour, prépare et exécute les délibérations des organes délibérants, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes, recrute le personnel.

Il est seul chargé de l'administration mais peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents, au Directeur. Il rend compte de ses décisions et des travaux du Bureau à chaque réunion du Comité

Les Vice-présidents - Le Bureau :

Les Vice-Présidents ont été élus par le Comité et disposent d'une délégation de fonctions et de signature du Président. Ils forment le Bureau:

1ère Vice-présidente Laurence MABELLY - Conseillère Municipale D'AGDE

2ème Vice-président Jean-Mac ALAUZET- Maire-Adjoint de Fabrègues

3ème Vice-président Jean-Claude ARAGON - Maire-Adjoint de MARSEILLAN

4ème Vice-président Georges NIDECKER - Conseiller Municipal de VIC LE GARDIOLE

5ème Vice-président Bruno VANDERMEERSCH - Conseiller municipal de POUSSAN

Envoyé en préfecture le 21/10/2024 Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le 21/10/2024 ID : 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-AU

6ème Vice-président Roger FAGES - Conseiller municipal de MONTAGNAC

7ème Vice-président François PETIT - Conseiller municipal de LAVERUNE

8ème Vice-président Jacques BERGE - Conseiller municipal de GIGEAN

9ème Vice-président René REVOL - Vice-Président de la Montpellier Méditerranée Métropole, Maire de GRABELS

Le Bureau se réunit également au minium une fois par semestre pour examiner les dossiers relevant de sa compétence et préparer les séances de l'assemblée délibérante. Le bureau s'est réuni 5 fois en 2023 et a pris 2 délibérations.

Les Commissions

Présidées de droit par le Président du Syndicat ou par son représentant, leurs membres ont été désignés ou élus par le Comité à la représentation proportionnelle. Les délégués sont ainsi associés aux processus de prise de décisions et participent aux réflexions menées au sein de la structure sur la gestion du service d'eau potable.

La Commission d'Appel d'Offres

Cette Commission est constituée, du réprésentant du Président et de cinq membres titulaires et de quatres membres supplémants désignés par l'assemblée. Ces membres ont voix délibérative.

| Titulaire | | Suppléants | | |
|------------------------------|------|-----------------|------|--|
| Laurence MABELLY"Présidente" | САНМ | | | |
| François PETIT | 3M | Roger FAGES | CAHM | |
| Jean-Claude ARAGON | SAM | Jacques BERGE | SAM | |
| Georges NIDECKER | SAM | Jean-Marc DAUGA | SAM | |
| Jean-Marc ALAUZET | 3M | René REVOL | 3M | |
| Bruno VANDERMEERSCH | SAM | | | |

Elle peut être complétée par des membres à voix consultative, dont le Trésorier principal, comptable du Syndicat, et le représentant de la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ».

Pour certaines affaires, les assistants à maîtrise d'ouvrage ou les maîtres d'œuvre peuvent participer aux réunions de la commission en qualité de personnalités compétentes.

Cette Commission est compétente pour agréer les candidatures des procédures de marchés publics dites « procédures formalisées », ouvrir les offres et procéder à leur jugement.

Le rôle de la commission est défini à l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales...

L'intervention de la CAO n'est obligatoire que pour les seuls marchés passés selon les procédures formalisées en raison de leur montant :

- procédure d'appel d'offres,
- procédure concurrentielle avec négociation,
- procédure négociée avec mise en concurrence préalable
- procédure de dialogue compétitif.
- seuils européens mentionnés
- Pour les entités adjudicatrices
 - 428 000 € HT, pour les marchés de fournitures et services
 - 5 225 000 € HT pour les marchés de travaux.
- Elle choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché,



• Elle doit donner son avis sur tout projet d'avenant, concernant les marc <u>hés:ps://dsissaqueissanat.sou/mai.</u>saèds_இல்ல et entrainant une augmentation du montant global de plus de 5%.

En 2023, la Commission d'Appel d'Offres ne s'est pas réunie dans la mesure où l'intégralité des marchés passés par le Syndicat sont, au regard des seuils réglementaires, des marchés à procédure adaptée (MAPA), catégorie pour laquelle le Comité a donné délégation au Président et au Bureau

La Commission de délégation de service public

La Commission de Délégation de Service Public est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public en la personne du Président, ou son représentant, et par 5 membres titulaires et de 5 membres supplémants du Comité élus en son sein à la représentation proportionnelle.

| Titulaire | | Suppléants | | |
|-------------------------|------|-------------------|------|--|
| Yves MICHEL "Président" | SAM | | | |
| Roger FAGES | CAHM | Laurence MABELLY | CAHM | |
| François PETIT | 3M | René REVOL | 3M | |
| Georges NIDECKER | SAM | Jean-Marc DAUGA | SAM | |
| Jean-Marc ALAUZET | 3M | Jacques MARTINIER | 3M | |
| Bruno VANDERMEERSCH | SAM | Jean-Marc DAUGA | SAM | |

Le rôle de cette commisssion est defini à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle intervient dans les procédures de passation de délégations de service public.

- Elle examine les candidatures
 - Les garanties professionnelles et financières,
 - Le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L 5212-1 à L
 5212-5 du Code du Travail
 - L'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (L 1411-1);
- Elle dresse la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- Elle établit un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat ;
- Elle ouvre les plis contenant les offres des candidats retenus ;
- Elle émet un avis sur les offres analysées ;
- Elle émet un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entrainant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (L 1411-6).

En 2023, la commission ne s'est pas reunie.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, prévue à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet aux représentants d'usagers de s'exprimer sur toute question liée au service public de l'eau potable.

| Titulaire | | Suppléants | | |
|-------------------------|------|-------------------|------|--|
| Yves MICHEL "Président" | SAM | | | |
| Roger FAGES | CAHM | Laurence MABELLY | CAHM | |
| François PETIT | 3M | René REVOL | 3M | |
| Georges NIDECKER | SAM | Jean-Marc DAUGA | SAM | |
| Jean-Marc ALAUZET | 3M | Jacques MARTINIER | 3M | |
| Bruno VANDERMEERSCH | SAM | Jean-Marc DAUGA | SAM | |



Elle est constituée du Président, de 5 membres titulaires et de 5 membres supplémantsélossande மென்ற முன்ற en son sein, ainsi que des représentants de 3 associations :

- Jardins familliaux pays d'Agde
- Les gardiens de la gardiole
- Ensemble et partage de Marseillan

Elle examine chaque année le rapport de son Président :

- 1. le rapport, mentionné à l'article L 1411-3 (1), établi par le délégataire de service public (RAD) ;
- 2. les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS);
- 3. un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière (pas le cas sur le Syndicat);
- 4. le rapport mentionné à l'article L 1414-14 (3) établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat (pas le cas sur le Syndicat);.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- 1. Tout projet de délégation de service public, avant l'assemblée délibérante;
- 2. Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- 3. Tout projet de partenariat avant l'assemblée délibérante;
- 4. Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

En 2023, la commission s'est reunie le 20 septembre pour examiner et rendre un avis sur

- o Le rapport sur le Prix et la qualité du Sevice public de l'eau de 2022
- Le rapport Annuel du Délegataire de l'année 2022.

La Commission du Contrôle Financier

La Commission du Contrôle Financier, prévue à l'article R. 2222-3.

Le Code Général des Collectivités Locales prévoit que dans toute commune ou établissement ayant plus de 75 000 € de recettes de fonctionnement, les comptes mentionnés à l'article R. 2222-1 sont en outre examinés par une commission de contrôle dont la composition est fixée par une délibération du conseil municipal ou du conseil de l'établissement.

Cette commission effectuer un contrôle opérations comptable des délégataire (examen des comptes détaillés du délégataire)

La Commission est constituée du Président et de 5 délégués titulaires et 4 délégués suppléants élus par le Comité syndical en son sein

| Titulaire | | Suppléants | |
|-------------------------|------|-------------------|------|
| Yves MICHEL "Président" | SAM | | |
| Roger FAGES | CAHM | Laurence MABELLY | CAHM |
| François PETIT | 3M | René REVOL | 3M |
| Georges NIDECKER | SAM | Jacques MARTINIER | 3M |
| Jean-Marc ALAUZET | 3M | Jean-Marc DAUGA | SAM |
| Bruno VANDERMEERSCH | SAM | | |

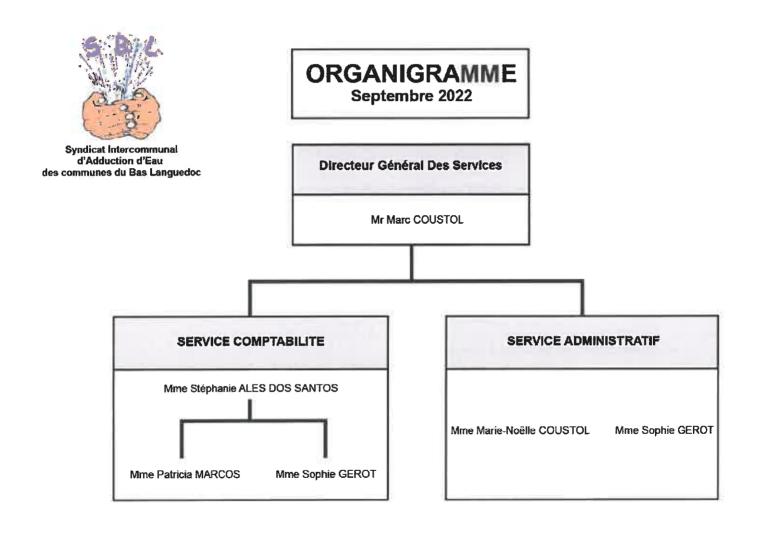
En 2023, la commission s'est reunie le 20 septembre pour analyser le compte annuel de résultat du Délégataire..



LES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif du Syndicat est constitué de 6 agents.

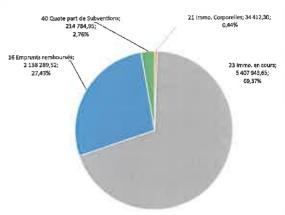
- 4 agents titulaires à plein temps (un agent a été remplacé suite à un depart à la retraite)
- 1 agent titulaire à temps partiel
- 1 agent contractuel à temps partiel.



Les travaux du syndicat en 2023

Le syndicat, en 2023, a réalisé des travaux à hauteur de 5,41 M€ HT.

| MBC | 4 762 330,27 € |
|---|----------------|
| Contournement OUEST de MONTPELLIER - ASF | 15 440,00 € |
| Travaux Village | 68 042,32€ |
| Raccord AEP du futur Parking TAM L5 route de Lavé | 175 581,47€ |
| Renouvellement du DN600 de TCSP Sète | 46 930,00€ |
| Renouvellement conduite 300 Lavérune | 37 383,41€ |
| Station de pompage Cournonsec | 56 332,00 € |
| Raccordement de Vias | 134 145,78€ |
| Travaux batiments et réservoirs | 111 758,40 € |
| Total Travaux | 5 407 943,65 € |



Les Travaux de renouvellement et extension du réseau d'eau potable

Dans le cadre des études et des travaux de renouvellement et d'extension des conduites et branchements d'eau potable, le Syndicat a dépensé un montant de 5 239 853,25 € HT sur l'ensemble de son territoire dont :

Pour le marché à bons de commande en € HT.:

4 762 330,27 €

Pour les marchés de Travaux ou groupement de commandes en € HT :

477 522,98 €

Au cours de l'année 2023, Le linéaire de conduite renouvelée, à l'occasion des travaux du marché a bons de commande et des marchés spécifiques pour un coût global de 4 823 096,92 € HT, représente 8,07 Km sur un linéaire total de 843 km. Soit un taux de renouvellement de 0,96%.

Le taux de renouvelement moyen sur 5 ans est de 0,82%

Evolution du taux de renouvellement des réseaux

| Алпées | Linéaire total réseau | Linéaire renouvalá | Coût des travaix | taux ennuef | Cutt du mil/ en | Linéaire /3 ans | Linéaire moyenne /5 ans | Cogt Travaux moyen / 5 ans | Coût Projet moyen/Sans | Linéaire Moyen total réseau | Taux moyen / 5 ans | Coût du mi moyen sur 5 ans | Coût Projet du m moyen sur 5 ens |
|--------|--------------------------|-----------------------|------------------|----------------|-----------------|--------------------|----------------------------|-------------------------------|---------------------------|--------------------------------|-----------------------|-------------------------------|--|
| 2019 | 837 700 ml | 6 335 ml | 3 946 013,14 € | 0.76% | 622 94 € | 27 945 ml | 5 589 ml | | | | 0.67% | | |
| 2020 | 848 600 ml | 7 195 ml | 3 329 936,00 € | 0.85% | 462,82 € | 31 549 ml | 6 310 ml | | | | 0.74% | | |
| 2021 | 857 600 ml | 4 959 ml | 2 449 579,52 € | 0,58% | 493 97 € | 32 840 ml | 6 568 ml | 3 410 565 98 € | 3 615 199 94€ | 857 600 ml | 0.77% | 519 27€ | 550 42 € |
| 2022 | 857 121 ml | 7824 ml | 4 280 820,58 € | 0 91% | 547,17 € | 33 313 ml | 6 663 ml | 3 489 744,84 € | 3 699 129,53 € | 857 121 ml | 0 78% | 523.79€ | 555 21 € |
| 2023 | 843 060 ml | 8 068 ml | 4 823 096,92 € | 0 96% | 597 84 € | 34 379 ml | 6 876 ml | 3 765 889 23 € | 3 991 842 59€ | 843 060 ml | 0.82% | 547.70€ | 580 56 € |

Pour rappel, le marché à bons de commade de travaux, a été attribué en mai 2021 au groupement d'entreprsies EHTP SOLATRAG ASTRUC SOLIVE BANO

Dans le cadre du marché de travaux a bons de commande, il a été renouvelé 6 696 ml de conduite et 365 branchements pour un montant hors Maitrise d'Œuvre de 3 605 687,88 € HT, sur les communes suivantes :



ID: 034-253400659-20241016-RA_RPUS_2023-AU Conduite **Branchements** Commune Nom du chantier 62 962,75 € bessile 515 1 8 Montagnac 54 959,90 € 100 5 1 st martin cournonterral 5 230,90 € Fabregues mirabeau 0 1 0 7 161 586,08 € 37 Marseillan ville 114 5 219 939,30 € 300,00 0 Loupian 665 44 222,60 € 1 3 cournonterral fertaliere 141 5 100 556,29 € marseillan maldormir 536 11 9 4 54 894,25 € VIAS 92 3six 147 799,04 € Marseillan Tabarka 305 6 17 84 322,41 € St georges 8 rue des verdiers 208 23 278 854,28 € 1 9 300,00 268 Loupian 0 0 3 6 122,80 € rue de la serpe gigean coumonterral rue des hérons 387 0 21 183 134,32 € 1 17 235 111,36 € rd612 199 mireval 0,00 370 4 4 93 704,40 € Poussan 15 847,60 € gigean treilles 0 0 6 136 944,47 € Rue basses 142 38 13 Gigean 200 0 1 127 167,90 € Scori Frontignan St georges rue des pins 225 21 7 105 121,75€ 210 265,72 € 5 57 14 Vias ZI Sources 7 151 359,42 € grand rue 224 27 Cournonterral 9 117 366,55 € marselllan croix de fer 170 3 56 14 162 750,80 € Montagnac centre ville 243 3 231 546,13 € 179 8 Ecole laïque gigean Marseillan ville 127 33 4 168 203,55€ 371 064,90 € 250,00 1 11 mireval 965 200 000,00 € 239 25 17 république loupian 0 0 6 17 331,60 € st georges vanne 6 0 50 856,81 € st georges amour 77

Publié le 21/10/2024



ID: 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-AU

Dans le cadre de marchés de travaux ou de groupements de commandes, le Syndicat est intevenu pour créer 1 987 ml de conduite pour un montant Hors Maitrise d'Œuvre de 1 217 228,04 € HT, sur les communes suivantes :

| Commune | Nom du chantier | Conduite | Branchements | Equipement | cout HT |
|------------------|---------------------------|----------|--------------|------------|----------------|
| St Jean de védas | Rte de Lavérune T12 - TAM | 292 | 10 | 4 | 201 295,00 € |
| fabregues | les 4 chemins | 1 695 | 0 | 3 | 1 015 934,04 € |

Les futurs projets du Syndicat (2024-26)

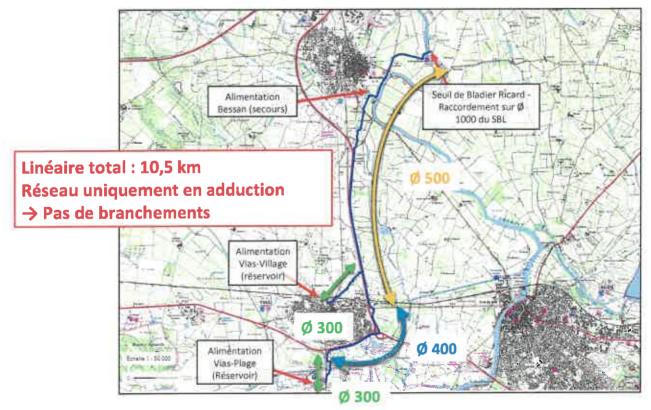
Raccordement de Vias

Depuis le 1er janvier 2017, la commune de VIAS a transféré la compétence Eau au Syndicat.

La commune est actuellement approvisionnée en eau potable par les captages de Font Longue situés au pied du château d'eau, en centre-ville, ainsi que par les captages situés sur la route de Farinette-plage pour le secteur Viasplage. Ces forages sont situés sur la ressource de la nappe ASTIENNE qui fait l'objet d'un PGRE du fait de sa vulnérabilité et sa surexploitation

Le projet a pour objectifs :

- D'une part, de sécuriser l'alimentation de la commune.
- D'autre part, de réduire les volumes de prélèvements sur les forages de Vias village et Vias plage en raccordant le réseau de distribution d'eau potable de Vias au réseau d'adduction d'eau du syndicat.



Ce projet doit répondre aux prescriptions du PGRE et de la procédure de révision administrative d'ouvrage de prélèvement d'eau initiée par la DDTM. Ce raccordement permet de substituer une partie de la ressource issue de la nappe de l'Astien par les ressources du Syndicat que sont l'Hérault, les forages karstiques et l'eau issue du réseau Aqua Domitia (BRL)



Le Syndicat étudie les différents tracés pour interconnecter le réseau de la com நாகு அத்து வகுக்கு விக்கு கண்டுக்கு விக்கு விக்கு கண்டுக்கு விக்கு விக்கு கண்டுக்கு விக்கு விக்கு கண்டுக்கு கண்டுக்கு விக்கு கண்டுக்கு விக்கு கண்டுக்கு விக்கு கண்டுக்கு கண்கள் விக்கு கண்டுக்கு விக்கு விக்கு கண்டுக்கு விக்கு கண்டுக்கு விக்கு கண்டுக்கு விக்கு கண்டுக்கு விக்கு கண்டுக்கு விக்கு கண்டுக்கு விக்கு விக்கு கண்டுக்கு விக்கு கண்டுக்கு விக்கு de Syndicat (Boucle SUD)

Le raccordement représente 10,80 km de conduite pour un montant prévisionnel 9,30 M€ dont 8,45 M€ de travaux. Le Syndicat se rapproche des partenaires financiers pour une éventuelle participation au projet.

Les études complémentaires sont en cours : Etudes environnementales, topographie, archéologie, Geotechnique

Le syndicat, en 2022, a réalisé les traversées des deux voies de chemin de fer identifié sur le tracé du projet.

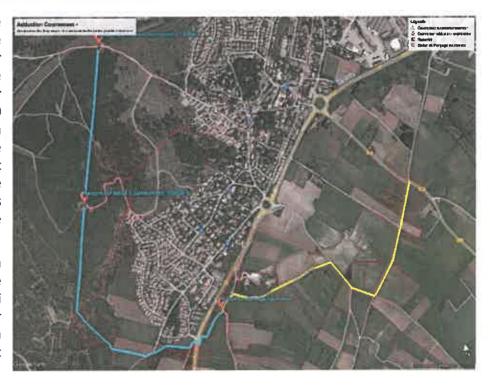
De plus Le Syndicat avec le Cabinet merlin et le bureau d'études EURYECE négocie avec différents propriétaires les servitudes de passage ou l'achat de terrains pour l'implantation des conduites et des ouvrages nécessaire a ce projet.

Les travaux sont programmés pour fin 2024 début 2025 en fonction de l'avancement des diverses études. Le montant HT du projet est estimé à 9,45 m€ HT

Cournonsec surpresseur - Adduction des réservoirs

La station de surpression actuelle « Les Ecoles », située au centre de la commune, alimente le réservoir dit « Cournonsec Neuf » (volume = 500 m3) et le réservoir Cournonsec Village (Volume = 150 canalisation m3) via une d'alimentation-distribution. Ce mode de fonctionnement engendre des variations pression importantes chez les abonnés et complique l'exploitation du réseau.

Syndicat envisage Le ľа nouvelle construction d'une station de pompage aui d'alimenter permettra directement les 2 réservoirs via une canalisation de refoulement dédiée.



La canalisation qui dessert actuellement le réservoir assurera alors uniquement la fonction de distribution d'eau potable aux abonnés.

Le Projet étudié est :

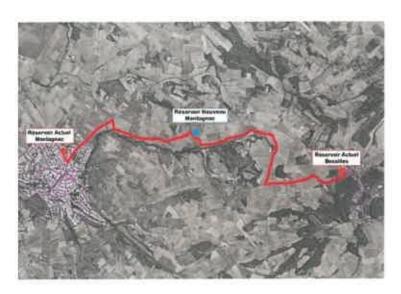
- Construction d'un nouveau Surpresseur de COURNONSEC (capacité de 140 m3/h) et d'une bâche de reprise de 200 m³ située à proximité de la D5.
- Réalisation de l'adduction depuis de D5E7 pour l'alimentation de la bâche de reprise et du surpresseur. (Conduite d'adduction gravitaire de 1,4 Kms Dn 250 mm).
- Réalisation de l'adduction depuis la bâche de reprise et du surpresseur pour l'alimentation des 2 réservoirs. Conduite d'adduction surpressée de 2,1 Kms Dn 200 mm).
- Foncier et servitudes de passage :
 - Le syndicat maitrise 90% du tracé.

Publié le 21/10/2024

- O Négociation pour l'achat d'une parcelle pour l'implantatio 1Dd634la53Rô6be20社由01年序点字中公底上20社34AU Surpresseur.
- Négociation d'une servitude de passage pour l'alimentation des 2 réservoirs.

Le syndicat finalise les négociations pour l'implantation de la Bâche de reprise, les travaux prévus initialement en 2022 sont reportés deuxieme semestre 2024-2025 pour un montant estimatif de 1,86 M€ HT.

Raccordement de MONTAGNAC



La première tranche du projet de sécurisation de l'adduction de la commune de Montagnac est terminée. L'alimentation de la base de BESSILES depuis le réseau de Villeveyrac au lieu-dit JOLIMONT est en fonctionnement. Le montant des travaux s'éleve à 838 682 € HT

Le forage des Bélugettes, qui était la principale ressource en eau de la base de Bessilles, est arrêté. Le syndicat étudie la possibilité d'abroger la DUP de ce forage.

Le syndicat a confié au Cabinet Merlin les études de la phase 2 du projet de sécurisation du bourg de Montagnac. Ces études portent sur l'implantation d'un réservoir et sur le tracé de la conduite d'adduction d'eau potable entre la base de Bessilles et le Bourg de Montagnac.

Le Syndicat négocie avec différents propriétaires les servitudes de passage ou l'achat de terrains pour l'implantation des ouvrages et des conduites.

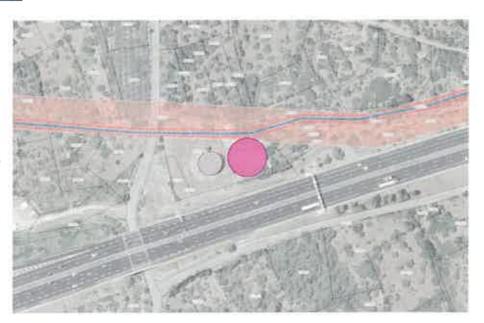
Les travaux sont programmés pour 2025 pour un montant estimatif de 5,00 m€ HT

Réservoir Moyen Service - Gigean

Le Syndicat suite à la mise à jour de ses schémas directeurs à mis en évidence un manque de capacité de volume de stockage sur la Boucle du Moyen Service.

Dans le cadre du Fonctionnement du réseau du Syndicat, il est demandé pour la capacité de Stockage d'avoir un volume de stockage par boucle égal au : Jour moyen de la semaine de pointe à l'horizon 2040 de la boucle

Le SDAEP a défini le volume supplémentaire à créer à 4 200 m3 sur la boucle du Moyen Service.





Marché de maitrise d'ouvre est en cours d'exécution (Cabinet Merlin). Les différentes és ados வெரும் (Cabinet Merlin). Les différentes és ados வெரும் (Cabinet Merlin).

- Etudes environnementales
- Etudes Géo-techniques
- Archéologie
- Topographie

Le site qui était occupé par les Gens du Voyage, à été libéré suite à l'intervention de la force publique.

Les travaux, prévus initialement en 2024, sont dépendant de l'actualisation du SCOT de THAU qui devrait modifier l'évolution de la population et les consommations d'eau sur ce secteur, impactant ainsi le dimensionnement de l'ouvrage.

A ce stade de l'étude, les travaux sont estimés à 4,00 M €HT

Schémas Directeurs AEP

Suite à la dernière législation sur les économies d'eau et le rendement des réseaux d'eau potable, le Syndicat a réalisé les schémas directeurs de distributions d'eau potable de toutes les communes sur lesquelle le Syndicat exerce la compétence distribution.

Suite au travaux sur le SCOT de Thau, le Syndicat reporte la mise à jour du schéma de Production et d'adduction d'eau potable est en cours.

Les ressources

Les Pesquiers

Le syndicat dans le cadre de sa politique de diversification de la ressource en Eau, travaille depuis plusieurs années sur un nouveau site de production : les forages dits des Pesquiers situés sur la nappe d'accompagnement du fleuve Hérault, en amont du site de production André Filliol à Florensac et la RD18.

Le champ captant des Pesquiers a été créé pour compenser l'arrêt des puits 4 et 5 du champ captant de Filliol trop vulnérable vis-à-vis d'une pollution accidentelle sur l'autoroute A9.

Des blocages au niveau de l'autorisation de prélèvement n'ont jamais permis à la procédure d'aboutir notamment à cause de l'étude volumes prélevables sur la nappe de l'Hérault qui concluait que la ressource était déficitaire et en l'absence de bilan besoins-ressources global à l'échelle du SBL justifiant la nécessité de ces prélèvements complémentaires, notamment en période estivale.

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau du fleuve Hérault (PGRE) a été approuvé en septembre 2018 par la Commission locale de L'eau du Fleuve Hérault (CLE) et permet au SBL de bénéficier, lorsque les besoins du milieu le permettent, de 200 000 m³ en provenance d'un lâcher du barrage du Salagou (en période estivale) soit environ un volume de pointe de 20 000 m³/j.

Par ailleurs, le SDAEP qui était en attente des besoins des communes du territoire de la Métropole de Montpellier a été repris. Les besoins à l'échelle du SBL sont disponibles pour justifier des prélèvements supplémentaires demandés.

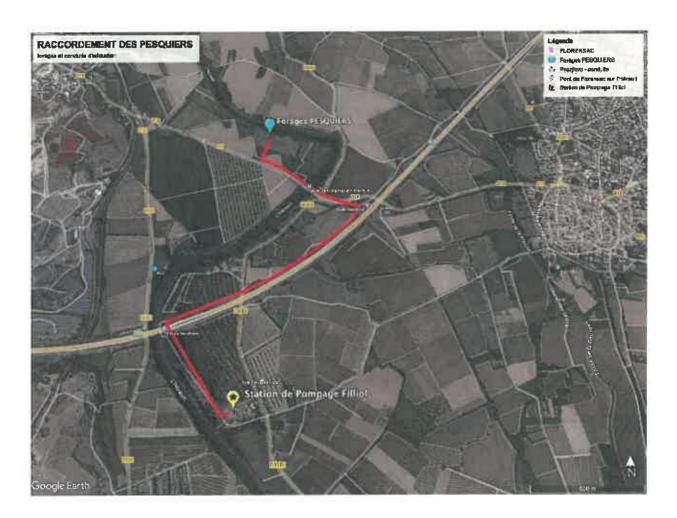
En complément de ce dossier, le syndicat travaille, suite à la contractualisation avec la société BRL de la mise à disposition d'un volume d'eau brute de 250 l/s, à l'augmentation des débits de pompage dans la nappe d'accompagnement de l'Hérault au droit du champ captant des Pesquiers.



La DUP actuelle du champ captant de Florensac (station « André Fillol) » fixe 如何的 des propriété propriété

Le sujet de l'injection d'eau de BRL dans l'Hérault est en cours d'étude mais au vu des délais de mise en œuvre, le SBL n'attendra pas sa réalisation pour relancer la DUP des Pesquiers.

Le cabinet Merlin et le bureau d'études EURYECE sont en charge de ce dossier. Le montant prévisionnel des études s'élève à 48 507,50 € HT. Le dossier est en attente de la validation de la phase 4 de la mise à jour du Schéma directeur de production et d'Adduction d'eau potable du Syndicat et ce, afin de prendre en compte les évolution de l'adéquation des besoins nécessaires à l'horizon 2040-45 et les ressources mobilsables.



Le forage de la plaine à Montagnac

L'alimentation de la commune de Montagnac est assurée depuis le Champ captant de la Plaine qui exploite la nappe alluviale de l'Hérault.

Ce champ captant est actuellement composé de deux ouvrages de captage :

- Le puits Plaine Ouest (ouvrage principal)
- Le puits Plaine Est (ouvrage secondaire) qui est abandonné.

qui sont régularisés par l'arrêté préfectoral N°2012-II-719 du 18 juin 2012.

Envoyé en préfecture le 21/10/2024 Reçu en préfecture le 21/10/2024 Publié le 21/10/2024



Conformément à cet arrêté, le Syndicat a réalisé les investigations et les déma gbe வுக்கு முத்து முத்த வாடு வரிக்க விரும் இது முத்தில் முக்கில் முத்தில் முத்தில் முத்தில் முத்தில் முத்தில் முத்தில் முக்கில் முத்தில் முத் முத்தில் முத்தில் முக்கில் முக்க nécessaires et réaliser les travaux relatifs à un nouveau forage dit « F3 ».

Un dossier préparatoire à l'avis de l'hydrogéologue agréé pour le nouveau forage a été déposé auprès des service de l'état (ARS) pour un forage de secours « F3 », afin de finaliser la procédure de DUP des forages de la plaine à Montagnac,

Le Bureau d'études ENTECH, pour un montant d'honoraire estimatif de 6 615,00 € HT, est en charge:

- Du projet de réalisation du forage définitif « F3 »
- De la réhabilitation du forage existant « Puits Plaine Ouest ».

Suite à l'état d'urgnece sanitaire de 2020, l'enquête publique pour cette DUP est programmée pour fin 2024 début 2025.

Forages de la commune de VIAS

La commune de Vias est actuellement alimentée en eau potable à partir de 2 sites de production en cours de régularisation administrative.

- Le forage du château d'eau (P3) et le forage de Secours (P4). pour Vias village
- Le forage P2 et le forage P2S du site la Farinette pour Vias plage

Ces forages sont situés sur la ressource de la nappe ASTIENNE qui fait l'objet d'un PGRE du fait de sa vulnérabilité et sa surexploitation.

Le syndicat afin de régulariser la situation, actuelle, a missionné le Bureau d'Etudes ENTECH pour un montant d'honoraire estimatif de 20 000 € HT :

- Pour l'élaboration du dossier de déclaration d'utilité publique.
- Pour l'élaboration du dossier d'autorisation de traitement et de distribution

Suite à l'état d'urgnece sanitaire de 2020, l'enquête publique pour cette DUP est programmée pour fin 2024 début 2025.

Achats de terrains

Dans le cadre de la protection de la ressource et de la réalisation de ses travaux, le Syndicat se porte acquéreur de terrains ou établit des conventions de servitude de passage. Le monatnt de l'ensemble de ces prestations ou achat s'élève à 22 937,11 € HT

Dont un montant de 10 902,03 € pour les achats de terrains au cours de l'année 2023 :

Electrification du réservoir de Cournonterral Fertalière

| Commune | Parcelles | | Surface m2 | Montant € HT |
|---------------|-----------|-----|------------|--------------|
| Cournonterral | ВК | 207 | 2 146 | 2 880,00 € |

Périmètre de protection Sattion Filliol et Pesquiers

| Commune | Parcelles | | Surface m2 | Montant € HT |
|-----------|-----------|----------|------------|--------------|
| Florensac | G | 449/1137 | 2 320 | 4 500,00 € |

Adduction secteur 4 chemins à Fabrèques

| Commune | Par | celles | Surface m2 | Montant € HT |
|-----------|-----|--------|------------|--------------|
| Fabrègues | BZ | 64/66 | 1 184 | 3 522,03 € |



Figure 1 - Parcelle BK 207 - Cournonterral



Figure 2 - Parcelle G 449/1137 - Florensac

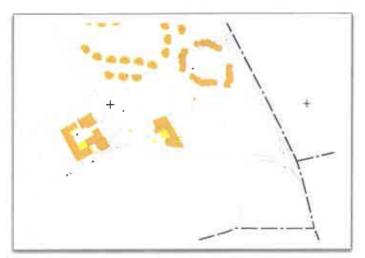


Figure 3 - Parcelles BZ 64 et 66 - Fabrègues

LES FINANCES

Le compte administratif de 2023 a été présenté au Comité syndical le 27 mars 2024.

L'exercice 2023 se caractérise par des ventes d'eau en baisses, suite à une année de secheresse sévère Les charges de fonctionnement sont maîtrisées.

Le montant des dépenses d'investissement à l'article 23 « immobilisations en cours » s'élève à 5 407 943,65 €. Le syndicat en 2023 n'a pas contracté d'emprunts.

| Exploitation | | | |
|---------------------------------|------------------|----------------|------------------|
| Dépenses | 7 249 853,08 € | | 7 249 853,08 € |
| Recettes | 9 605 101,28 € | | 9 605 101,28 € |
| Résultat section Exploitation | 2 355 248,20 € | | 2 355 248,20 € |
| Report de l'exercice précédent | - € | | - € |
| Solde section Exploitation | 2 355 248,20 € | | 2 355 248,20 € |
| Investissement | | | |
| | | RAR | Résultat cumulé |
| Dépenses | 7 795 430,42 € | 1 636 152,29 € | 9 431 582,71 € |
| Recettes | 7 666 924,58 € | 1 430 887,55 € | 9 097 812,13 € |
| Résultat section Investissement | - 128 505,84 € | - 205 264,74 € | - 333 770,58 € |
| Report de l'exercice précédent | - 1 033 926,73 € | - € | - 1 033 926,73 € |
| Solde section Investissement | - 1 162 432,57 € | - 205 264,74 € | - 1 367 697,31 € |
| | | - | |
| Résultat de l'exercice | 1 192 815,63 € | € | 1 192 815,63 € |
| Solde d'execution | 1 192 815,63 € | - 205 264,74 € | 987 550,89 € |

Une présentation synthétique du compte administratif 2023 est annexée ci-après.





Réunion du Comité Syndical

Vote du Compte Administratif 2023

En application de l'article L 2121-14 du CGCT, le président en exercice peut présenter le compte administratif, mais il ne peut :

- de laquelle est examiné son compte administratif
- o ni participer au vote.

Le comité Syndicat doit élire un président de séance pour ce point à l'ordre du jour et pour le vote du Compte Administratif 2023.



Publié le 21/10/2024

ID: 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-AU

Dépenses section exploitation

| DEPENSES | CA 2022 | CA 2023 |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Charges à caractère général | 255 205,96 | 295 928,80 |
| Charges de personnel | 343 161,27 | 335 004,81 |
| Charges de gestion courante | 103 533,56 | 107 534,20 |
| Charges financières | 1 081 823,71 | 1 015 407,51 |
| Charges exceptionnelles | 150 148,96 | 0,00 |
| Dépenses imprévues | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses Réelles d'Exploit. | 1 933 873,46 | 1 753 875,32 |
| Amortissements | 4 852 622,83 | 5 495 977,76 |
| TOTAL DEPENSES | 6 786 496,29 | 7 249 853,08 |



Réunion du Comité Syndical

Dépenses section exploitation

| DEPENSES | CA 2022 | CA 2023 |
|---|------------|------------|
| Detail Charges à caractère général | 255 205,96 | 295 928,80 |
| Redevance et droit de passage | 0,00 | 4 929,93 |
| Entretien réparation autres piens immob | 30 450,00 | 39 628,20 |
| Honoraires | 56 763,41 | 58 862,74 |
| Taxes Foncières | 61 365,00 | 65 317,00 |





Recettes section exploitation

| RECETTES | CA 2022 | CA 2023 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| Atlénuation de charges | 428,61 | 0,00 |
| Ventes d'eau | 5 564 600,15 | 6751 070.05 |
| Subventions d exploitation carbains: | 2 002 369,77 | 2 107 553,29 |
| Autres produits de gestion courant | 51 829,40 | 54 786,00 |
| Produits financers | 474 360,23 | 474 360,23 |
| Produits exceptionnels | 18 122,77 | 2 546,76 |
| Recettes Réelles d'Exploit | 8 111 710,93 | 9 390 316,33 |
| Quote part de subventions | 224 924,28 | 214 784,95 |
| TOTAL RECETTES | 8 336 635,21 | 9 605 101,28 |



Réunion du Comité Syndical

| A REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PARTY OF | ARIES . | APARTALI PLANT ATTAMALI AAAA |
|---|---------|------------------------------|
| WITE DIENGEMBI | | SECTION EXPLOITATION - 2023 |
| VUE DENSEMBL | | SECTION EXPLOITATION - 2023 |

Recettes de fonctionnement 9 605 101,28 €

Dépenses de fonctionnement -7 249 853,08 €

Excédent reporté 0,00 €

Résultat section de fonctionnement 2 355 248,20 €



Publié le 21/10/2024



CALCUL DE L'EPARGNE - COMPTE ADMINISTRATIF

| | 2022 | 2023 |
|--|------------|------------|
| Recettes Réelles de Fonctionnement | 8 111 711 | 9 390 316 |
| Dépenses Réelles de Fonctionnement | -1 933 873 | -1 753 875 |
| Flux de trésorerie de l'exercice (épargne brute) | 6 177 837 | 7 636 441 |
| Flux de trésorerie de l'exercice | 6 177 837 | 7 636 441 |
| Capital de la dette à rembourser | 2 210 755 | 2 138 290 |
| Epargne Nette (trésorerie générée par l'exercice) | 3 967 082 | 5 498 151 |



Réunion du Comité Syndical

Dépenses section investissement

| DEPENSES | CA 2022 | CA 2023 | R.A.R. |
|--|--------------|--------------|--------------|
| 20 - immo, incorporei es | 558,90 | 0,00 | 0,00 |
| 21 - Immo. Corporelles | 100 660,42 | 34 412,30 | 0,00 |
| 23 - Immo, en cours | 5 826 694,50 | 5 407 943,65 | 1 636 152,29 |
| 13 - Sub. Investissement | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 16 - Emprunts remboursès | 3 010 755,53 | 2 138 289,52 | 0,00 |
| 40 - Quote part de Subventions | 224 924,28 | 214 784,95 | 0,00 |
| 041 - Opérations patrimoniales régularisation d'impiliation de Subventisse) | 262 911,15 | 0,00 | |
| TOTAL DEPENSES | 9 426 504,78 | 7 795 430,42 | 1 636 152,29 |





Section investissement travaux réalisés Art 23 - 2023

| MBC | 4 762 330 |
|--|-----------|
| Travaux Village | 68 042 |
| Raccord AEP Parking TAM L5 route de Lavérune St JV | 175 581 |
| Raccordement de Vias | 134 145 |
| Travaux batiments et réservoirs | 111 758 |
| Renouvellement du DN600 de TCSP Sête | 46 930 |
| Renouvellement conduite 300 Lavérune | 37 383 |
| Station de pompage Coumonsec | 56 332 |
| Contournement OUEST de MONTPELLIER - ASF | 15 440 |
| TOTAL | 5 407 943 |



Réunion du Comité Syndical

Recettes section investissement

| RECETTES | CA 2022 | CA 2023 | R.A.R. |
|--|--------------|--------------|--------------|
| 13 - Subventions d'investissement | 342 365,63 | 620 807,90 | 1 430 887,55 |
| 16 - Emprunts realisés | 0,00 | 0,00 | |
| 21 - Immobilisations corporalles | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 106 - Affectation résultat n-1 | 3 373 755,86 | 1 550 138,92 | 0,00 |
| 040 - opérations d'ordre dont Am. | 4 852 622,83 | 5 495 977,76 | 0,00 |
| 041 - Opérations patrimoniales (régularisation d'imputation de Subventions) | 262 911,15 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL RECETTES | 8 831 655,47 | 7 666 924,58 | 1 430 887,55 |



Reçu en préfecture le 21/10/2024 Publié le 21/10/2024



ID: 034-253400659-20241016-RA_RPQS_2023-AU

VUE D'ENSEMBLE COMPTE ADMINISTRATIF - 2023

| Recettes de Fonctionnement | 9 605 101,28 |
|------------------------------------|---------------|
| Dépenses de Fonctionnement | -7 249 853,08 |
| Excédent reporté | 0,00 |
| Résultat section de Fonctionnement | 2 355 248,20 |
| Recettes d'Investissement | 7 666 924,58 |
| Dépenses d'Investissement | -7 795 430,42 |
| Déficit reporté | -1 033 926,73 |
| Résultat section d'Investissement | -1 162 432,57 |
| RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE | 1 192 815,63 |



Réunion du Comité Syndical

ETAT de la DETTE - 2023

| Capital restant dû | | 32 119 286,48 € |
|---------------------------|-------------------|-----------------|
| Annuité 2023 | | 3 153 697,03 € |
| | Capital | 2 138 289,52 € |
| | Intérêts | 1 015 407,51 € |
| Flux de trésorerie | | 7 636 441,78 € |
| Ratio d'ende | ettement / an | 4,21 |
| Endettement par Habitants | 210 000 nebalate | 152,95 € |
| Endettement par Habitants | 510 000 habitants | 62,98 € |

